
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 21/1 (1994)

DOI: 10.11588/fr.1994.1.58795

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

HENRI DUBOIS

EN NORMANDIE:
UNE POPULATION MÉDIÉVALE DANS SON ESPACE

A. Généralités*

Il n'est que rarement possible de présenter la répartition spatiale d'une population médiévale installée sur une aire assez vaste. Lorsque ce l'est, comme dans le cas du Dauphiné, du Hainaut, du Périgord, les données se rapportent fréquemment (ce n'est pas le cas pour le Dauphiné) à la période de déclin démographique, qui est en même temps celle de la mise au point de la nouvelle fiscalité¹. Or il n'est pas possible d'affirmer *a priori* que les structures spatiales de la population n'ont pas été atteintes par les bouleversements inaugurés vers 1347 ou même avant. C'est même le contraire qui est plausible, notamment en ce qui concerne les densités de peuplement. On voudrait ici attirer à nouveau l'attention sur l'intérêt, à cet égard, de documents connus et publiés depuis longtemps et qui, sans avoir été à proprement parler oubliés des historiens, n'ont peut-être pas reçu d'eux toute l'attention que certainement ils méritent.

Les documents qui seront évoqués ici concernent tous la Normandie. Ils apparaissent comme des éléments, ou des annexes, des »pouillés« ecclésiastiques de cette province. On croit utile de les présenter.

1. Pour le vaste diocèse de Rouen, il s'agit d'abord du célèbre pouillé dit »d'Eudes Rigaud«, compilé en fait sous l'épiscopat de Pierre de Colmieu (1236–1244), comme le prouvent trois passages du texte, et qui comporte l'indication, pour la très grande majorité des paroissiales et des chapelles, du patron, du recteur ou vicaire, du montant du *valor* ou revenu annuel ecclésiastique du bénéfice et, ce qui nous intéresse ici, du nombre des *parrochiani*. Dans les espaces libres du manuscrit (Ms. Lat. 11 052), on a, du temps des archevêques Eudes Rigaud (1248–1275) et Guillaume de Flavacourt (1278–1308), ajouté des annotations relatives notamment à la collation des bénéfices au temps de ces deux prélats. Au total, le nombre des *parrochiani* est donné pour 1226 paroisses².

Mais, pour ce même archidiocèse, nous disposons aussi du document que Lon-

* L'auteur et les éditeurs remercient le Professeur J. R. Pitte, le laboratoire de cartographie de l'Université de Paris-Sorbonne et Madame Véronique Lahaye dont la collaboration a permis la réalisation des cartes qui illustrent le présent article.

1 H. DUBOIS, dans J. DUPÂQUIER, éd., Histoire de la population française t. I, 1988, p. 252 s., 330 s.

2 Recueil des Historiens de la France t. XXIII, p. 228–329, d'après le ms. Lat. 11 052 de la Bibliothèque Nationale de Paris.

gnon a publié en 1903 dans son édition des »Pouillés de la province de Rouen« sous le titre de »Compte de la débite dressé en 1431«. Il s'agit en fait, non d'un compte, mais d'un tarif de droits dus au chapitre cathédral et au trésorier par les églises paroissiales, au titre du *debitum*. La liste comporte 1099 noms de paroisses. Le doyenné d'Aumale et le Vexin français n'y figurent pas³.

Par ailleurs, les archives du chapitre de Rouen conservent quelques comptes de la perception de ce *debitum* commençant au début du XIV^e siècle⁴.

2. Au diocèse de Bayeux, le pouillé du milieu du XIV^e siècle publié par Longnon ne comporte pas de statistique des paroissiens. Longnon a publié dans le même recueil, et à la suite, un compte de la »débite« pour l'année 1494 qui apparaît en tous points comparable au tarif du *debitum* rouennais. Ce compte concerne 563 paroisses. Ne s'y trouvent en effet citées, ni les paroisses de Bayeux et de sa banlieue, ni les treize paroisses de l'»exemption« de Cambremer, enclave au diocèse de Lisieux. S'y trouvent, en revanche, les cinq paroisses de l'»exemption« de Sainte-Mère-Eglise enclavée au sein du diocèse de Coutances⁵.

3. Pour Avranches, le pouillé daté de 1412 publié par Longnon ajoute à l'indication de la taxation des bénéfiques à la décime et à celle des patrons, la mention chiffrée des *jura cathedralia* dus à l'évêque ou au chapitre par les différentes paroisses⁶. Dans le pouillé du même diocèse compilé vers 1480 et publié par Longnon à la suite ne se trouve plus d'énumération des droits cathédraux; mais, comme le fait remarquer Longnon lui-même, ce document évoque les »débités de Pasques« perçues au profit de l'évêque et du chapitre, donne la *ratio* de ce partage et renvoie même à leur énumération dans le corps du document où, par omission ou inadvertance de copiste, elles ne figurent plus. Mais la mention de ce partage permet, à elle seule, d'assimiler les »débités« aux *jura cathedralia*. Ces derniers sont donnés pour 166 bénéfiques, presque tous des paroissiales⁷.

4. Le pouillé du diocèse de Coutances publié au tome XXIII du »Recueil des Historiens de la France« est un document complexe résultant d'une enquête sur les patronages des églises effectuée en 1251 et des comptes établis en 1278 par les collecteurs de la décime levée pour la Terre Sainte. Dans ses deux exemplaires, le pouillé est suivi de listes relatives à la perception de divers revenus épiscopaux, dont la *debita*⁸. Cette liste de la débite, en même temps tarif, comporte 495 églises paroissiales et 3 chapelles; elle ne s'étend pas aux doyennés de Jersey ni de Guernesey. Le pouillé du même diocèse, de 1332, ne donne le montant de la débite que pour 78 paroisses⁹.

5. Pour le diocèse de Séez, on note, après Longnon, que le pouillé datable des environs de 1335 comporte, pour le seul archidiaconé d'Exmes, l'indication du nombre des *parrochiani*, du moins dans les paroisses des doyennés de Falaise,

3 Pouillés de la province de Rouen, publ. par A. LONGNON, Paris 1902 (Recueil des Historiens de la France, série in-4°, Pouillés t. II), p. 74-91.

4 Arch. départ. de la Seine Maritime, G 3267, 3268, 3269.

5 LONGNON, Pouillés p. 92-132 et 133-140.

6 Ibid. p. 153-162.

7 Ibid. p. XXX, n. 2.

8 Recueil des Historiens de la France XXIII, p. 493-542. Le tarif de la débite est aux p. 532-539.

9 LONGNON, Pouillés p. 269-363.

Aubigny et Saint-Pierre-sur Dives et pour seize paroisses (sur 70) du doyenné d'Exmes¹⁰.

Les documents publiés des deux autres diocèses normands, Lisieux et Evreux, ne comportent ni statistiques de paroissiens, ni listes ou tarifs de la débite.

B. Nature des documents: les *parrochiani*, la débite

1. Il n'y a aucune raison de refuser aux statistiques de *parrochiani* du diocèse de Rouen et de l'archidiaconé d'Hiémois la qualité de comptages des chefs de famille paroissiens, pas plus que pour la statistique des *parrochiani* du diocèse de Chartres vers 1250, étudiée par M. A. Chédeville¹¹. Il ne peut guère s'agir de chiffres de communiantes ni de chiffres d'habitants. Une vérification peut en être apportée, au moins pour une partie du diocèse de Rouen: dans sa thèse, M. Guy Bois a utilement confronté pour 39 paroisses du comté de Longueville le nombre des *parrochiani* tiré du pouillé du XIII^e siècle et celui des feux imposés au titre du «monnéage» en 1314 dans ce même comté¹². Ces derniers sont des chefs de feu, définis selon les critères propres au monnéage, mais incontestablement des chefs de feu. Or on constate que les chiffres des deux documents sont d'un même ordre de grandeur et que, d'ailleurs, ce sont ceux du pouillé de v. 1240 qui sont les plus bas: ils ne sauraient donc pas désigner autre chose que des chefs d'hôtel et c'est bien ainsi qu'ils ont été interprétés jusqu'à présent. De surcroît, le coefficient de corrélation (coefficient de Pearson) calculé entre les deux séries, vient à $r = 0.97$, ce qui est une corrélation extrêmement forte et atteste l'étroite parenté des deux statistiques. Nous avons donc la certitude que les *parrochiani* sont bien des chefs de famille comptés dans le cadre paroissial, pour le diocèse de Séez dans sa partie normande, comme dans celui de Rouen.

Les autres statistiques se rattachent toutes à l'institution de la débite (lat. *debitum*) qui semble avoir été propre aux diocèses normands, mais peut-être pas à tous. Dans son introduction explicative au tarif de la débite du diocèse archiépiscopal, Raoul Roussel, alors trésorier de l'église de Rouen et futur archevêque, donne un historique de cette taxe. Il rappelle qu'au concile de Lillebonne de 1080, des curés ont demandé que chaque église du diocèse fût taxée à une somme fixe, à la place de la *denariata* de cire pour le luminaire de la cathédrale qu'eux et un représentant de chaque maison de la paroisse devaient apporter processionnellement à Rouen au synode d'été (ce que faisaient toujours en 1431 les curés et habitants des paroisses voisines de la cité¹³). En fait, le canon 9 du concile de Lillebonne se borne à prescrire que les prêtres paroissiaux apporteront en procession à Rouen *de singulis domibus, cerae denarata, vel idem valens*¹⁴. Roussel, de son côté, rappelle que le versement était de un denier par paroissien. Il ressort aussi de son propos que ce versement avait été transformé en une somme fixe, et que les paroissiens de 1431 renâclaient à payer cette débite et demandaient une diminution, qu'il leur refuse en arguant de la dévaluation du denier

10 Ibid. p. 223-236.

11 A. CHÉDEVILLE, Chartres et ses campagnes, 1973, p. 65-93.

12 G. BOIS, Crise du féodalisme. Economie rurale et démographie en Normandie orientale du début du 14^e siècle au milieu du 16^e siècle, Paris 1976, Ann. 1, p. 369.

13 LONGNON, Pouillés p. 74-75.

14 Dom BESSIN, Concilia Rotomagensis provinciae, Rouen 1717, p. 67.

depuis 1080. En 1431, le trésorier de Rouen se trouve donc en face d'une contestation, non du bien-fondé de la redevance, mais de son montant établi sur un nombre de paroissiens élevé, les paroissiens du XV^e siècle demandant à ne payer que *quilibet unum denarium*¹⁵, manifestement parce qu'ils ont conscience de la forte diminution du nombre des hommes depuis la fin du XI^e siècle et parce qu'ils savaient que la taxe correspondait originellement à un denier par feu paroissien. Roussel répond à leur revendication que les sommes qui leur sont demandées ont été fixées une fois pour toutes et ne sauraient être diminuées. Dialogue de sourds! Mais il est certain que les nombres de deniers de la débite paroissiale étaient des nombres de chefs de feu, comme le montre leur confrontation avec les chiffres du pouillé de v. 1240:

– les chiffres de la débite sont généralement supérieurs à ceux du pouillé du XIII^e siècle, mais sont du même ordre de grandeur. Voici deux exemples: dans le cas, précité, du comté de Longueville, et toujours pour 39 paroisses, le pouillé donne 2745 feux et la débite 3123, soit un rapport de 1 à 1,14. Dans le gros doyenné cauchois de Gommerville (ou de Saint-Romain-de Colbosc), le pouillé a 5633 paroissiens, et la débite 6481 et le rapport, pour les 72 paroisses observables, est de 1 à 1,15.

– il y a corrélation positive entre les deux statistiques. Dans le cas du doyenné de Gommerville, le coefficient est seulement de 0,89. Toutefois, on ne saurait attribuer cette parenté à une réduction ou à une majoration uniforme et systématique du nombre des feux entre les deux statistiques, car il y a des évolutions dans les deux sens: quelques localités ont plus de paroissiens au pouillé que de deniers de débite, quatre cas sur 39 à Longueville, quinze fois sur 72 dans le doyenné cauchois¹⁶.

Le tarif des deniers de débite du diocèse de Rouen correspond donc bien à une statistique de chefs de famille paroissiens. La question de la date de cette statistique sera abordée plus loin.

2. La débite du diocèse de Bayeux est donnée par le compte daté de 1494. Comme celle de Rouen elle se présente sous la forme d'une énumération de sommes en sous et deniers affectées aux paroisses. On a jusqu'ici admis qu'il s'agit bien d'évaluation de populations de chefs de feu¹⁷. En sus de cet argument d'autorité, on peut avancer le résultat de trois tests. Le premier consiste à comparer les effectifs de *parrochiani* donnés par le pouillé de Séez pour la partie de ce diocèse la plus proche géographiquement du diocèse de Bayeux et appartenant à une région naturelle très semblable (la campagne de Falaise) avec les sommes de la débite du diocèse de Bayeux. Les doyennés de Vaucelles (Bayeux) et de Saint-Pierre-sur Dives (Séez) se prêtent à cette comparaison et l'on trouve que 22 paroisses du premier proches de la frontière interdiocésaine totalisent 1948 deniers de débite alors que leurs 22 sœurs du second comptent en tout 1865 *parrochiani*. En second lieu, la corrélation entre les feux de monnaie de 77 paroisses de la vicomté de Bayeux à la fin du XV^e siècle et les deniers

15 LONGNON, Pouillés p. 75.

16 Pour ce doyenné, de surcroît, le rapport entre les deux séries est différent selon la population des paroisses: 0,76 entre la débite et le pouillé pour les paroisses de moins de 50 feux au XIII^e s., 0,84 pour les paroisses de 50 à 90 feux, 0,90 pour les plus grosses paroisses (100 feux et plus).

17 LONGNON, Pouillés p. XXI. L. MUSSET, dans: Histoire de Caen, 1981, p. 61.

de leur débite est de $r = 0,72$, significatif à plus de 99 %¹⁸. Enfin, il y a lieu de rechercher si les chiffres de la débite vérifient une loi logarithmo-normale, puisqu'il a été montré depuis peu, à partir de la découverte de M. Gibrat en 1931, que la distribution des agglomérations, même médiévales, dans une circonscription, suit une loi logarithmo-normale ou combine plusieurs distributions de ce type¹⁹. Ce dernier cas est bien celui de la débite du diocèse de Bayeux dont les 517 paroisses renseignées vérifient deux distributions logarithmo-normales (l'une pour les paroisses de 12 à 400 deniers, l'autre pour les paroisses de plus de 400 deniers de débite).

3. On n'insistera pas ici sur le tarif de la débite du diocèse de Coutances, que nous avons commenté par ailleurs²⁰, sinon pour rappeler qu'il présente des caractères analogues et qu'à l'appui le pouillé de 1332 précise pour une paroisse que chaque paroissien verse un denier pour la débite²¹. Ici aussi, la distribution des paroisses en fonction de leurs deniers de débite vérifie des alignements logarithmo-normaux.

4. Au diocèse d'Avranches, des vérifications analogues peuvent être effectuées. Ici aussi, la répartition du nombre des paroisses en fonction de leur cotisation aux droits cathédraux s'aligne approximativement selon une loi logarithmo-normale. La comparaison entre deniers de débite et feux de monnéage relevés en 1369²² donne, pour 29 paroisses, une corrélation de $r = 0,69$ avec un taux de confiance de 99 %. Enfin, de part et d'autre de la frontière avec le diocèse de Coutances, la comparaison de la débite moyenne de 21 paroisses voisines donne 109,5 du côté coutançais et 102,6 du côté avranchin.

Il faut donc conclure que les statistiques de deniers de débite sont de la même nature que celles des *parrochiani*: des totalisations, par paroisse, des chefs de famille.

C. Problèmes de datation

Les éléments de datation de ces données statistiques ne sont pas les mêmes d'un diocèse à l'autre.

1. Rouen

On a vu que nous disposons ici de deux statistiques, l'une incorporée au pouillé du XIII^e siècle, l'autre tirée de l'enquête de 1431. Les historiens qui ont utilisé la première, en dernier lieu M. G. Bois²³, ne semblent pas avoir hésité à lui attribuer la même ancienneté qu'au pouillé lui-même, c'est-à-dire qu'ils l'ont datée du pontificat

18 Ces comptes du fouage-monnéage sont inventoriés par M. NORTIER, dans: Répertoire périodique de documentation normande n. 12, Contribution à l'étude de la population en Normandie au Bas Moyen Age (XIV^e-XV^e siècle), inventaire des rôles paroissiaux de 1461 à 1497, Cahiers Léopold Delisle t. XXV (1976).

19 J. N. BIRABEN, F. DUHOURCAU, G. NOËL, Les fonctions de distribution dans l'espace d'une population: la région de Voves, Paris, I.N.E.D., 1973, p. 8 et suiv. Cf. aussi J. N. BIRABEN, Structures spatiales de la population et démographie historique, dans: *D.H.*, Bulletin d'information de la Société de Démographie Historique 9, avril 1973, p. 19-21.

20 H. DUBOIS, La hiérarchie des paroisses dans le diocèse de Coutances au Moyen Age, dans: Villages et villageois au Moyen Age, Paris, Société des Historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur, 1992, p. 117-135.

21 LONGNON, Pouillés p. 357, B-D.

22 B.N. Paris, Ms. Fr. 25902, f. 19.

23 G. BOIS, Crise du féodalisme (n. 12), notamment p. 28, et *passim*.

de Pierre de Colmieu, entre 1236 et 1240²⁴. Il est de fait que dans le manuscrit du pouillé les chiffres de *parrochiani* sont de la même main que les indications concernant les patrons, les desservants, et les *valores*. Il n'existe donc aucune raison de refuser à cette statistique l'âge même du pouillé, mais il est tout aussi plausible de penser que ce pouillé a intégré des données plus anciennes fournies par des enquêtes partielles, par exemple lors de la mort du desservant, que d'estimer qu'il a pu, lors de sa rédaction, se fonder sur une enquête actuelle auprès des prêtres paroissiaux venus pour un synode. Une datation prudente, du premier tiers du XIII^e siècle serait d'ailleurs confirmée par la chronologie de l'occupation du sol. Aucun des villages de colonisation établis par les archevêques de Rouen dans la forêt d'Aliermont ne figure en effet au pouillé; or le premier de ces établissements, Saint-Nicolas, entre Saint-Aubin et Envermeu, semble dater de 1217 ou peu avant²⁵. Inversement les églises d'Aubéguimont et de Réalcamp, dont L. Delisle a noté qu'en 1252 elles étaient de fondation «récente», figurent au pouillé avec 80 *parrochiani*²⁶.

Quant à la liste ou tarif de la débite donnée en 1431 par Raoul Roussel, il ne saurait être question de l'attribuer au premier tiers du XV^e siècle. On en a une preuve dans le rapprochement des deniers de débite et des feux de fouage-monnéage d'années proches de 1431 pour un certain nombre de paroisses²⁷: voir le tableau à la page suivante.

Le tarif de Roussel ne peut donc être de 1431. Dès lors, comment dater ces deux listes? Des éléments pourraient donner à penser que le tarif de la débite est le plus récent. Si l'on se place dans la perspective habituelle d'une croissance de la population entre le XI^e et le XIII^e siècle, le nombre des deniers de débite supérieur, dans l'ensemble, à celui des *parrochiani* du pouillé inciterait à placer cette statistique après le pouillé et avant la catastrophe démographique. D'autre part, on l'a vu, les comptes conservés de la débite montrent qu'au début du XIV^e siècle le tarif n'en était pas toujours exactement suivi. Les contrôles opérés sur les comptes de perception des années 1319 à 1324 des doyennés de Saint-Romain, Fauville, Perriers-sur Andelle et Ry indiquent, mais seulement pour un très petit nombre de paroisses, un paiement différent du tarif de la débite. Les différences vont dans les deux sens mais, lorsque le curé a payé moins que le tarif, il arrive souvent qu'il jure de régler le solde *jurat de residuo*, ce qui montre que le tarif continue à s'imposer en principe. Les différences importantes sont très peu nombreuses et l'on n'assiste pas à une remise en ordre consécutive à des événements démographiques liés à la crise de 1315-1318²⁸.

Un autre argument en faveur de l'antériorité du pouillé serait que des localités qui n'étaient pas paroisses lors de sa confection et n'y figurent pas, se retrouvent au contraire au compte de la débite. C'est par exemple le cas des cinq paroisses de la

24 D'après L. DELISLE, Recueil des historiens de la France, XXIII, p. 228 et LONGNON, Pouillés, Introduction, p. I.

25 L. DELISLE, Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Age, Evreux 1851, p. 400.

26 Ibid. p. 399.

27 Tels que publiés par M. NORTIER, dans: Répertoire périodique de documentation normande n° 11, Cahiers Léopold Delisle t. XX (1973).

28 Cf. supra n. 4. Paiement différent du tarif dans 6 paroisses sur 47 au doyenné de Perriers, 6 sur 52 au doyenné de Ry, 9 sur 67 à Fauville et 7 sur 79 à Saint-Romain-de Colbosc.

Paroisses	Fouage-Monnéage		Débite
	Date	Nombre	
Alizay	1428	116	112
Auzouville s/Ry	1434	64	90
Belbeuf	1434	59	45
Butot près Pavilly	1434	40	60
Corneville	1433	71	210
Cottévrard	1434	77	105
Epreville s/Ry	1434	25	28
Fresquienne	1434	121	102
Gouy	1434	77	64
Hautot s/Seine	1434	48	50
Heugleville en Caux	1434	73	90
Igoville	1431	28	117
Malleville s/le Bec	1431	69	84
Le Manoir s/Seine	1431	12	16
Le Mesnil-Raoul	1434	69	100
Mont-Saint-Aignan	1434	42	40
Neuville Chant d'Oisel	1433	53	236
Préaux	1434	74	112
Radepont	1434	29	124
Rampfeugères	1434	15	34
Rougemontier	1431	44	240
Roumare	1434	6	130
Saint-Arnoul s/Ry	1434	14	19
Saint-Denis des Monts	1431	11	78
Saint-Jean sur Cailly	1434	31	22
Sainte-Austreberthe	1434	30	45
Saint-Ouen du Thuit Heudebert	1431	22	54
Le Thuit Simer	1431	18	40
Total		1138	2247

forêt d'Aliermont érigées après 1217 (au doyenné de Longueville). C'est le cas de Richemont, au doyenné de Foucarmont, érigée en 1302 seulement, de Criquiers, au doyenné de Neufchâtel, érigée en 1326 (village fondé en 1304), de Moulineaux, au doyenné de Rouen, érigée en paroisse en 1240, de Petit-Quevilly, *ecclesia* vers 1240 également²⁹. Ces paroisses n'ont pu évidemment être soumises à la débite qu'à partir de leur érection et avec un nombre de deniers correspondant au nombre de chefs de famille qu'elles comptaient alors.

Il faut bien voir que, si l'on admettait l'antériorité du pouillé de vers 1240 par rapport au tarif de la débite, et si l'on datait ce dernier document des environs de 1320, il faudrait accepter les conséquences suivantes:

– une augmentation du nombre de paroissiens assez diffuse dans tout le diocèse (mais l'observation est impossible pour le doyenné d'Aumale et le Vexin français),

²⁹ Dictionnaire topographique du département de la Seine-Maritime, 1982, t. I, p. 287, t. II, p. 705, 825, 844.

tout particulièrement prononcée au nord-est de Rouen, au cœur du Caux et du Vexin normand et en Roumois entre les forêts de la Londe et de Montfort-sur Risle.

– une diminution très prononcée dans la vallée de la Seine, autour de la forêt de Roumare, et encore plus dans les doyennés de Bray et de Neufchâtel et en bordure de l'Aliermont. Or de tels résultats seraient fort étonnants, ces régions étant précisément celles dans lesquelles s'est déroulée une colonisation tardive³⁰. Faudrait-il alors penser à un fort abandon de terroirs récemment défrichés à la suite des difficultés frumentaires des années 1315–1318? Mais cela supposerait une crise vraiment majeure et une mise à jour immédiate (avant 1319–1320) de la statistique paroissiale, opération très peu vraisemblable.

Mais d'autres arguments militent en faveur de la conclusion inverse et invitent à situer les données de la débite, pour l'essentiel, avant les données du pouillé du XIII^e siècle:

– en premier lieu, la débite n'est perçue, ni dans le doyenné d'Aumale, ni dans l'ensemble du Vexin français. De l'histoire passablement obscure du comté d'Aumale, on peut retenir que cette région n'est entrée que tardivement dans l'unité normande, qu'elle ne constituait pas encore un comté du temps de Guillaume le Conquérant, que ce comté ne date peut-être que de Henri I^{er} qui en aurait investi Guillaume le Gros et qu'ainsi il n'est aucunement assuré que la région d'Aumale dépendait effectivement du diocèse de Rouen à l'époque du concile de Lillebonne³¹. Quant au Vexin français, il n'était certainement pas contrôlé par Guillaume en 1080, la première guerre du Vexin, finie en 1079, ne lui ayant pas été favorable. Ces deux considérations incitent donc à placer la statistique de la débite avant la confection du pouillé, et peut-être même à la rapprocher de la date du concile de Lillebonne. En faveur de cette antériorité plaident aussi d'autres constatations:

– les régions où, dans cette hypothèse, le nombre des chefs de famille aurait augmenté de façon notable de l'époque de la débite à celle du pouillé, comme la vallée de la Seine, le pourtour de la forêt de Roumare, l'Aliermont, le pays de Bray ainsi que les clairières de la forêt de Lyons, sont reconnues depuis longtemps comme ayant été le siège de défrichements tardifs³²;

– dans la région de l'ancienne forêt de Lillebonne et de celle de Tancarville, bien connue pour ses défrichements prolongés jusqu'en plein XIII^e siècle au moins, plusieurs paroisses montrent une augmentation nette du nombre de leurs chefs de famille entre la débite et le pouillé³³;

– quatre paroisses proches de Rouen, Isneauville, Oissel, Grand Couronne et Petit Quevilly présentent, entre débite et pouillé, des augmentations de +21 % à +48 %. Pour Isneauville tout du moins, sa croissance par essartages successifs de la Forêt Verte ne fait aucun doute³⁴.

30 J. SION, *Les paysans de la Normandie orientale*, 1908, p. 130–136, d'après L. Delisle.

31 J. BOUSSARD, *Le gouvernement d'Henri II Plantagenet*, 1956, p. 38, 236, 238.

32 DELISLE, *Études* (n. 25) p. 394–408. SION, *Les paysans* p. 134–139.

33 SION, *Les paysans* p. 133–134. Il s'agit des paroisses de Saint-Aubin des Cercueils, Saint-Vigor d'Ymonville, Saint-Vincent d'Ymont, Saint-Jean d'Abbetot, La Cerlangue, Saint-Antoine-la Forêt, Gruchet, Anquetierville, Beuzevillette, Touffreville-la Câble, Triquerville, Bébec, Norville, notamment. Cf. aussi dans *Recueil des Actes de Henri II*, éd. L. DELISLE, n. DXCIV, p. 188 (entre 1177 et 1182) *de essartis omnibus qui sunt inter Habetot et Colebosco*.

34 Arch. Départ. de la Seine Maritime, 14 H 17, ff. 296–298 v, 14 H 661.

Il faut donc admettre que les chiffres de la débite, fixés en 1080 et fossilisés ensuite, représentent dans l'ensemble la situation de la population à la fin du XI^e siècle, étant bien entendu que ces données ont été complétées par la suite au fur et à mesure des érections pour les paroisses nouvelles. Les chiffres du pouillé sont, en revanche, représentatifs de la situation du début du XIII^e siècle, comme le suggèrent encore deux cas pour lesquels nous avons le témoignage du »Livre des Jurés« de Saint-Ouen de Rouen compilé à l'extrême fin du siècle: Perriers-sur-Andelle: débite, 216, pouillé, 198, Livre des Jurés, 183 tenanciers du monastère. Auzouville-sur-Ry: débite 90, pouillé, 78, Livre des Jurés, 72 tenanciers et jurés³⁵.

2. Bayeux

Les chiffres de la débite nous sont parvenus dans le compte daté de 1494. Comme pour Rouen, le tarif était à cette date fossilisé et la comparaison que l'on peut faire avec les chiffres de feux du fouage-monnéage pour la fin du XV^e siècle exclut totalement que ces chiffres soient de la même époque. Dans le doyenné de Fontenay-le-Pesnel, par exemple, les 22 paroisses pour lesquelles une comparaison est possible totalisent 2807 deniers de débite et seulement 943 feux de monnéage à l'extrême fin du XV^e siècle. Dans celui d'Evrecy, sur 21 paroisses, 2074 deniers de débite et 671 feux de monnéage. Le rapport entre les deux sommes varie, selon les doyennés, entre 1 à 1,2 (Vire) et 1 à 4,8 (Vaucelles)³⁶.

Mais, s'il est avéré que les valeurs de la débite de Bayeux ne peuvent correspondre au XV^e siècle finissant, à quelle époque convient-il de les rapporter? La réponse, faute de points de comparaison, est malaisée. Se fondant sur l'exemple de Caen, M. L. Musset estime que la cote de la paroisse Saint-Jean de cette ville en plein essor au XIII^e siècle ne saurait convenir au XIII^e siècle et il propose en conséquence, d'y voir une donnée fossilisée depuis le XII^e siècle³⁷. Nous nous rallions volontiers à cette opinion tout en notant que les chiffres de la débite sont probablement plus proches de la réalité du XIII^e siècle dans les paroisses rurales ayant fait leur plein depuis longtemps, que dans une agglomération urbaine en pleine expansion.

3. Coutances

La comparaison que l'on peut faire des églises paroissiales connues du pouillé du XIII^e siècle (et dont la liste a pu être établie en 1251) et de celles qui figurent dans la liste non datée de la débite permet des constatations intéressantes. Le pouillé énumère 475 paroissiales et 15 chapelles (sans compter Jersey ni Guernesey) alors que la débite connaît 495 paroissiales et seulement 3 chapelles. Cela pourrait donner à penser que la liste de la débite est plus récente que celle du pouillé, d'autant plus qu'elle n'est pas perçue dans les îles. Mais, même si cela était le cas, cela n'empêcherait pas que le tarif de la débite, fossilisé, ait été complété lors des érections de nouvelles paroisses, comme à Rouen. Nous avons opiné ailleurs pour une grande ancienneté des données du tarif de la débite de Coutances³⁸.

35 Arch. départ. Seine Maritime, 14 H 17, f. 20-42, 43v-49.

36 Cf. n. 18.

37 Cf. n. 17.

38 DUBOIS, La hiérarchie des paroisses (n. 20) p. 127.

4. Avranches

Pour ce diocèse, comme pour Bayeux, il est absolument exclu que les montants des »droits cathédraux« puissent se rapporter aux effectifs de chefs de feu de 1412, comme on le voit pour les paroisses pour lesquelles on possède le rôle de fouage de 1422:

Paroisses	Fouage 1422	Droits cathédraux
Chérencé le Héron	18	79
La Chaise Baudouin	37	140
Campcey	16	76
Ducey	19	120
Lolif	32	168
Montviron	35	120
Sainte-Eugienne	5	34
Saint-Jean le Thomas	13	104
Saint-Osvin	16	102
Saint-Pierre Langers	32	144
Subligny	35	96
Vernix	15	78
Total	273	1261

Que si l'on objectait que le fouage de 1422 reflète les conséquences démographiques de la récente conquête anglaise, on pourrait se référer aux chiffres de celui de 1369 dont le total, pour 29 paroisses, est de 1039 feux, contre 3900 à la débite³⁹. Cela, il est vrai, ne date pas la statistique des »droits cathédraux« d'Avranches mais, en raison de la similitude évoquée plus haut avec les paroisses limitrophes du diocèse de Coutances, on est tenté de rapporter les chiffres avranchins à la même époque, peut-être celle du concile de Lillebonne.

5. Séez

Le seul élément de datation est la date même du pouillé, entre 1332 et 1342. Ici encore, la similitude avec la région voisine du diocèse de Bayeux conduit à reporter ces données à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle.

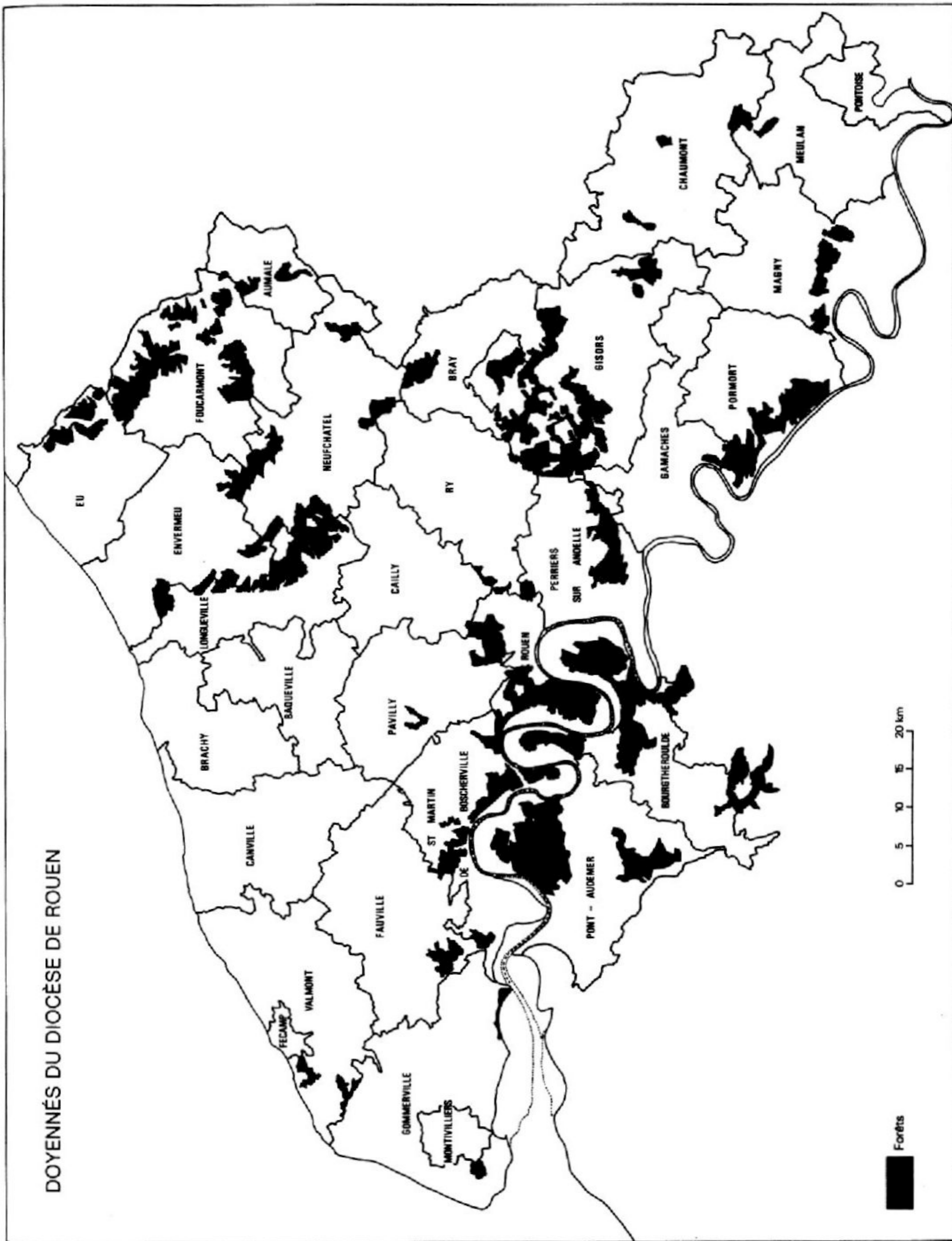
D. Le diocèse de Rouen

1. Les circonscriptions

Nos documents font connaître, pour l'archidiocèse de Rouen, quelque 1361 paroisses pour 1306 localités. Ce diocèse était très composite, de par ses origines antiques notamment: il résultait de la réunion de plusieurs circonscriptions, les *pagi* de Roumois et de Vexin, le Caux et le Talou, les archidiaconés, qui apparaissent dans la documentation au cours du XI^e siècle, correspondant plus ou moins à ces subdivisions, le Grand archidiaconé au Roumois, celui d'Eu au Talou; mais le Vexin et le

³⁹ B. N., Ms. Fr. 25902, f. 19.

DOYENNÉS DU DIOCÈSE DE ROUEN



Forêts

0 5 10 15 20 km

Caux ont été divisés en deux au XII^e siècle, et c'est vers 1140 que les six archidiaconés sont cités ensemble. Il n'est pas possible de dater un peu précisément la création des doyennés. La répartition des paroisses selon les archidiaconés et les doyennés était la suivante au XIII^e siècle et par la suite:

1. Archidiaconé de Rouen (8 doyennés)

Rouen:	46 paroisses	Cailly:	49 paroisses
Bourgtheroulde:	46 paroisses	Perriers:	46 paroisses
Pont-Audemer:	52 paroisses	Saint-Georges:	55 paroisses
Ry:	57 paroisses	Pavilly:	47 paroisses
Total: 398 paroisses			

2. Archidiaconé d'Eu (6 doyennés)

Longueville:	47 paroisses	Foucarmont:	56 paroisses
Eu:	45 paroisses	Aumale:	19 paroisses
Envermeu:	46 paroisses	Neufchâtel:	53 paroisses
Total: 266 paroisses			

3. Archidiaconé de Grand-Caux (3 doyennés)

Gommerville (ou Saint-Romain):	81 paroisses
Fauville:	64 paroisses
Valmont:	75 paroisses
Total: 220 paroisses	

4. Archidiaconé de Petit-Caux (3 doyennés)

Cauville:	56 paroisses
Bacqueville:	50 paroisses
Brachy:	47 paroisses
Total: 153 paroisses	

5. Archidiaconé du Vexin normand (4 doyennés)

Port-Mort:	44 paroisses	Gisors:	43 paroisses
Gamaches:	47 paroisses	Bray:	25 paroisses
Total: 159 paroisses			

6. Archidiaconé du Vexin français (3 doyennés)

Meulan:	44 paroisses
Magny:	61 paroisses
Chaumont:	52 paroisses
Total: 157 paroisses	

7. Circonscription de Pontoise

Total: 8 paroisses

Total général: 1361 paroisses.

L'inégalité frappante des archidiaconés, surtout en ce qui concerne ceux de Rouen et d'Eu, renforce la présomption de leur ancienneté. Le Vexin a été partagé en deux circonscriptions à peu près égales en nombre de paroisses, mais ce n'est pas le cas du Pays de Caux, dont la division ne s'est peut-être pas faite selon le nombre des

paroisses. D'une façon générale, les doyennés ont été découpés de façon à avoir des circonscriptions de 50 paroisses environ, mais il y a des cas aberrants. Tout d'abord les trois gros doyennés du Grand-Caux, avec de 64 à 81 paroisses, et qui reproduisent peut-être des circonscriptions plus anciennes. Ensuite, les doyennés d'Aumale et de Bray, correspondant à des secteurs de défrichement. Enfin, Pontoise, attribuée à Eudes Rigaud par un arbitrage de saint Louis. Les 15 paroisses de l'éphémère doyenné de Bures, attesté au début du XIII^e siècle, ont été par la suite attribuées aux doyennés d'Envermeu (8 paroisses) et de Neufchâtel (7 paroisses), ce qui confirme la volonté d'avoir des doyennés équilibrés en nombre de paroisses, sinon en nombre de paroissiens.

Inégaux en nombre de paroisses, les archidiaconés l'étaient également en superficie. D'après nos calculs, les superficies des archidiaconés approchaient des valeurs suivantes :

Archidiaconé de Rouen:	237 992 ha
Archidiaconé d'Eu:	170 873 ha
Archidiaconé de Grand-Caux:	114 418 ha
Archidiaconé de Petit-Caux:	73 800 ha
Archidiaconé de Vexin Normand:	112 767 ha
Archidiaconé de Vexin Français:	120 885 ha
Archidiaconé de Pontoise:	3 831 ha
Total:	834 566 ha (8345.66 km ²)

Quant aux doyennés, leur relative similitude en nombre de paroisses ne se retrouve pas au même degré pour les superficies: certes, beaucoup de ces circonscriptions avaient entre 25 000 et 30 000 hectares (onze sur vingt-huit). Mais certains étaient beaucoup plus étendus: celui de Pont-Audemer (46 087 ha), les trois du Grand-Caux (respectivement 42 378, 37 945, et 34 095) et ceux de Chaumont et de Magny au Vexin Français (42 954 et 46 097 ha). Les trois plus petits étaient ceux de Rouen 11 409 ha, d'Aumale (11 376) et de Pontoise (3 831). Il est ainsi confirmé que le critère de la superficie n'avait pas joué pour la délimitation des doyennés.

2. Les superficies paroissiales

Dans la mesure où la paroisse est la cellule de base, non seulement de l'organisation ecclésiastique, mais aussi de l'occupation du sol, et parce qu'elle est une communauté humaine, l'étude des superficies paroissiales est d'un intérêt beaucoup plus grand que celle des superficies des autres circonscriptions. Mais on sait que toute recherche sur les superficies paroissiales se heurte à deux obstacles principaux: ces superficies ne nous sont livrées que par l'intermédiaire de celles des communes établies à leur place par la Révolution. S'arrêter à cet obstacle interdirait pratiquement toute recherche sur les superficies paroissiales, sauf à adopter un procédé purement mathématique de reconstitution théorique des superficies. En second lieu, un grand nombre de ces communes ont été regroupées par le gouvernement au XIX^e siècle, certaines dès l'Empire, le plus grand nombre – du moins en Normandie – sous la Monarchie Constitutionnelle. Ces communes regroupées étant en général les plus petites, négliger leur cas et ne raisonner que sur les paroisses non regroupées biaiserait totalement l'étude. Je me suis efforcé de restituer approximativement la superficie des

communes (ou paroisses) regroupées, non en la mesurant directement sur les cartes de l'Atlas Historique de la Normandie, mais en ventilant la superficie du regroupement selon les populations médiévales des paroisses constitutives telles qu'elles nous sont données en paroissiens ou en deniers de débite par les documents. On obtient ainsi pour chaque circonscription (doyenné ou archidiaconé) une base de données combinant superficies paroissiales données ou calculées. Pour les localités comptant plusieurs paroisses (Rouen, Dieppe, Eu, etc.), je n'ai compté la localité que pour une unité. La situation des superficies paroissiales dans le cadre des archidiaconés est donnée dans le tableau suivant:

	Superficies paroissiales dans les archidiaconés					
	Rouen	Eu	G. Caux	P. Caux	Vexin N	Vexin F
Moyenne	661	655	518	492	705	785
Médiane	530	541	447	439	606	692
1 ^{er} quartile	348	362	314	258	386	469
3 ^e quartile	845	873	670	629	1065	969

Avec une médiane générale des superficies à 536 hectares, le diocèse de Rouen appartenait incontestablement à la France des petites paroisses. Mais il se dégage du tableau trois types très nets de répartition des superficies paroissiales.

Les deux archidiaconés du Pays de Caux ont les superficies moyennes et médianes les plus basses. Un quart de leurs paroisses ont moins de 314 et 258 ha, ce qui en fait des circonscriptions minuscules. Le quart des paroisses les plus étendues commence très bas: 629 et 670 ha. Il s'agit donc là d'une région de petites et très petites paroisses, correspondant à une occupation très ancienne des terroirs et à une déforestation ancienne et très poussée. Il n'y avait que 22 paroisses sur 364 à occuper 1000 ha ou plus. Leur localisation sera évoquée plus loin.

Un deuxième type de répartition est donné par les archidiaconés de Rouen et d'Eu. Les paroisses y sont certes petites, mais moins que dans le Pays de Caux. Mais ici, le quart des paroisses les plus étendues commence environ 200 ha plus haut que dans le Caux et il y a ainsi un nombre appréciable de paroisses relativement étendues, ce qui est dû pour une part au maintien jusqu'à nos jours de vastes massifs forestiers dont les superficies boisées comptent dans les superficies communales. Dans l'archidiaconé de Rouen, 64 (17,9 %) des paroisses atteignent ou dépassent 1000 ha et, dans celui d'Eu, sur 251 paroisses observables, 44 (17,5 %) ont 1000 ha et plus. Dans ces deux régions, nous avons donc affaire à une juxtaposition de petites paroisses, témoins d'une occupation ancienne et précoce, et de vastes territoires encore forestiers ou de défrichement récent et de colonisation inachevée.

Un troisième modèle de répartition est fourni par les Vexins. Dans ces deux archidiaconés, la moyenne et la médiane des superficies se situent très au-dessus de celles des autres archidiaconés. Le premier, et surtout le troisième quartile se situent beaucoup plus haut que dans la Normandie proprement dite puisque environ le quart des paroisses a 1000 ha et plus: 26,67 % des paroisses dans le Vexin normand, où les massifs forestiers sont plus importants, mais encore 22,67 % dans le Vexin français.

Les deux Vexins ont donc en commun cette taille relativement grande des paroisses, ce qui semble indiquer qu'à l'époque de l'établissement de ces dernières, la densité de peuplement y était moindre, et le peuplement moins avancé que dans les régions plus occidentales, surtout le Caux.

Il est remarquable que les six archidiaconés présentent groupés deux par deux, des traits aussi accusés et reconnaissables. Cela plaide en faveur d'une cohérence de leur constitution historique et de leur coïncidence avec d'anciens pays, *pagi* ou cités. Le caractère varié et composite du diocèse en est clairement mis en valeur.

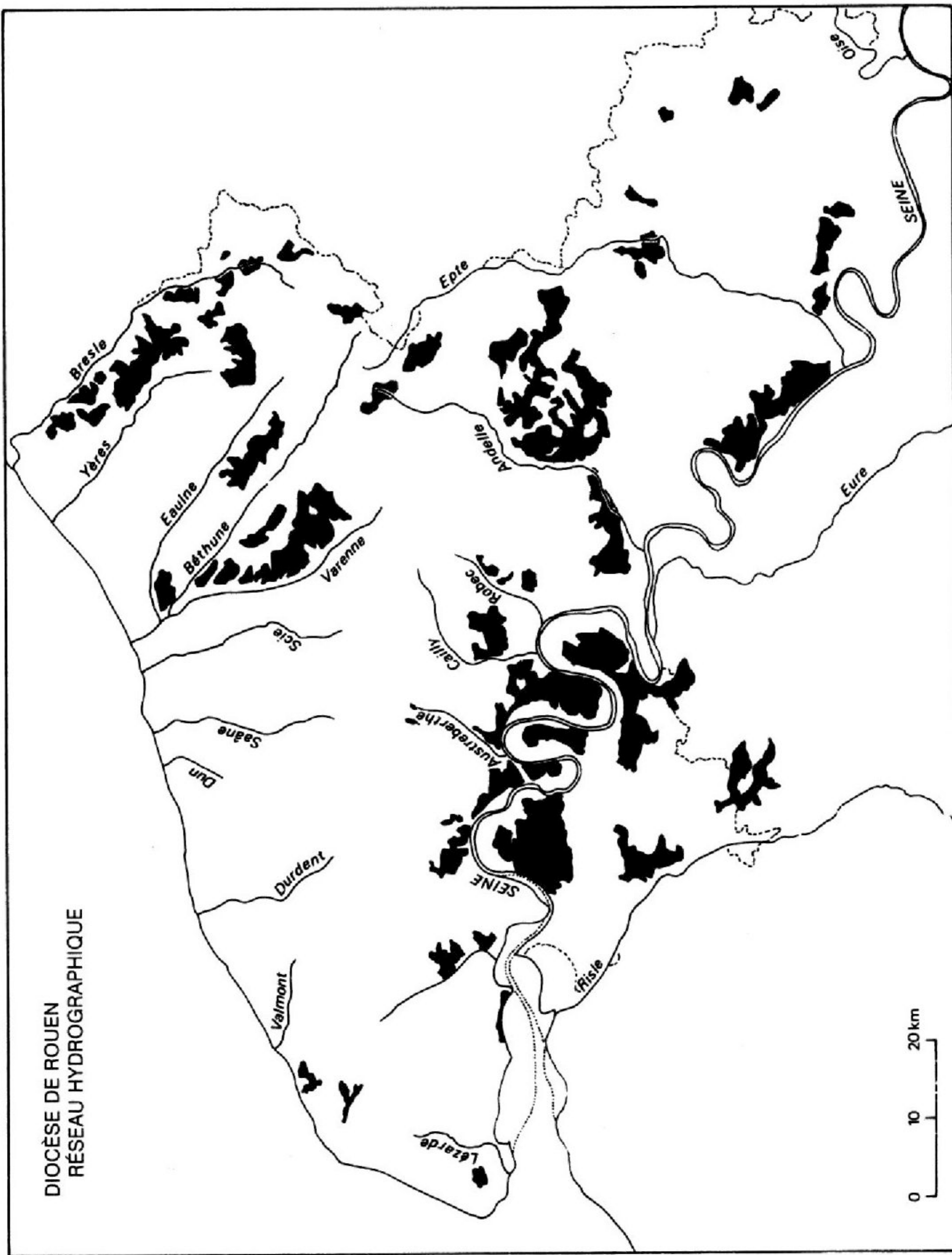
L'étude de la répartition par archidiaconés ne suffit pas. Il convient d'établir de façon précise la géographie des grandes et petites paroisses. Dans ce qui suit, et pour simplifier, on considérera comme »petites« paroisses celles de moins de 300 ha et comme »grandes« celles de 1000 ha et plus. Nous commencerons par les plus petites paroisses. Elles sont en effet plus significatives. Groupés, les petits territoires paroissiaux correspondent à une occupation du sol déjà serrée à l'époque de l'établissement des paroisses. Isolés, ils prennent une signification autre, dans la mesure où ils peuvent provenir du démembrement d'un terroir antérieur.

Le Pays de Caux était pays de petites paroisses. Certaines présentent des agrégats remarquables. Un premier groupe se situe à la lisière sud du Grand-Caux, entre Saint-Romain de Colbosc et l'estuaire de la Seine, à proximité et au sud de l'itinéraire antique de Lillebonne à *Caracotinum* (Harfleur), avec lequel ces paroisses semblent en relation. On note un alignement de paroisses minuscules le long de la vallée du Valmont et un autre un peu plus au nord, à proximité de la vallée de la Durdent. Mais le principal agrégat de très petites paroisses se trouve au nord du Petit-Caux, dans les doyennés de Brachy et de Bacqueville, le long de la vallée de la Saâne entre Anglesqueville-sur-Saâne et Brachy, ainsi que largement à l'ouest de cette vallée, entre Limésy au nord et Saint-Laurent en Caux. Le doyenné de Brachy compte 18 paroisses de 300 ha et moins et celui de Bacqueville en compte treize.

L'archidiaconé d'Eu (ancien Talou) présente, lui aussi, plusieurs alignements remarquables de petites paroisses: le plus méridional est celui de la vallée de la Varenne, de Bellencombre au Mesnil-Saint-Germain près de Torcy en bordure de la grande forêt d'Eawy. Cette zone de petits terroirs déborde en direction de l'ouest sur la langue de plateau entre les vallées de la Varenne et de la Scie, à proximité de l'itinéraire antique de Montreuil en Caux à Tourville-sur-Arques. Un autre alignement est constitué, en lisière nord de l'ancienne forêt d'Aliermont, d'Angreville à Sauchay-la Rivière dans la vallée de l'Eaulne. Les territoires de ces paroisses ne mordent pas sur la forêt colonisée au XIII^e siècle. Des alignements du même type se retrouvent dans la vallée de l'Yères, soit en bordure de la forêt d'Eu, soit en aval près de Criel. En revanche, les doyennés d'Aumale et de Neufchâtel ne présentent pas de groupements ou alignements de très petites paroisses de ce type, sans doute en raison d'une mise en valeur plus tardive.

L'archidiaconé de Rouen, très composite lui aussi, ressemble au Talou en ce qu'il comporte de vastes massifs forestiers: forêts de Montfort, la Londe, Rouvray, Mauny et Brotonne sur la rive gauche de la Seine, Forêt Verte, forêts de Roumare et du Trait sur la rive droite. Lui aussi comporte d'intéressants groupements de très petites paroisses. L'un est au cœur du Roumois, dans la clairière forestière entre les

DIOCÈSE DE ROUEN
RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE



forêts d'Elbeuf, de la Londe et de Montfort, au doyenné de Bourghtheroulde. Ces paroisses n'étaient pas directement en bordure des grands massifs. L'autre groupement se trouve au nord-est de Rouen, dans les doyennés de Cailly et de Ry, dans les vallées du Cailly, du Héron et du Crevon, en opposition avec les grandes paroisses du pays de Bray. Il s'agit certainement, ici encore, d'un secteur de peuplement ancien, et peut-être d'un noyau à partir duquel le peuplement a diffusé vers la périphérie.

Le Vexin normand présente deux groupements de petites paroisses. L'un est au centre du plateau (Travailles, Mouflaines, Flumesnil) à proximité de la minuscule vallée du Cambon. L'autre est dans la vallée de l'Epte, de Beaucerré à Bray et Baudemont.

Quant au Vexin français, il n'a que très peu de petites paroisses: trois seulement au doyenné de Meulan, deux au doyenné de Magny, aucune aux doyennés de Chaumont et de Pontoise.

Les groupements ou alignements de très petites paroisses se trouvent donc le plus fréquemment dans les vallées, notamment celles des fleuves côtiers du Pays de Caux, où manifestement le peuplement s'est accumulé avant de gagner les plateaux. D'autres agrégats semblent en relation avec les itinéraires antiques.

L'étude des paroisses étendues présente une difficulté d'ordre documentaire. En effet, les superficies officielles des communes actuelles incorporent des étendues boisées éventuellement considérables. Peut-on considérer comme »grande« une paroisse ayant les deux tiers de son territoire en forêt? En l'état actuel de la statistique en France, ne peuvent être décomptées des superficies paroissiales que les étendues actuelles de forêts domaniales ou de bois gérés par l'administration des forêts. Les bois de particuliers non gérés échappent à la statistique. Un exemple: la commune actuelle de Guerbaville, héritière de la paroisse du même nom, a un territoire de 4461 ha dont 3363 en forêt de Brotonne. La paroisse d'Illeville-sur-Montfort a un territoire administratif de 1496 ha, dont 506 de forêt domaniale ou gérée. En forêt de Lyons, Beauvoir (doyenné de Gisors) a une superficie de 3419 ha, dont 1398 aujourd'hui en forêt domaniale ou gérée. Lyons-la-Forêt couvre 2699 ha, dont 1600 de forêt domaniale.

Le problème ne se pose pas pour les deux archidiaconés du pays de Caux, qui ne comptent que 27 territoires paroissiaux égaux ou supérieurs à 1000 ha. Ils sont répartis de façon diffuse, avec quelques concentrations au Grand-Caux, au nord de l'itinéraire antique, entre Bolbec et Montivilliers, sur le plateau. Grandes aussi, les paroisses proches du bois des Loges (Criquetot l'Esneval, Les Loges, Fongueusemare) et quelques paroisses du nord du plateau (Cany, Grainville-la Teinturière). Dans le Petit-Caux, un seul alignement de grands terroirs, sur le plateau entre les vallées de la Saâne, à l'ouest, et de la Scie, à l'est, en vif contraste avec les petites paroisses des vallées. Au pays de Caux, de toute évidence, les grands terroirs sont des terroirs de plateau.

L'archidiaconé de Rouen, dont on a déjà noté le caractère composite, connaissait plusieurs concentrations de terroirs paroissiaux relativement étendus. D'abord l'ouest du Roumois, entre le Marais Vernier et les forêts de Brotonne, Montfort, et Mauny. Même si certaines communes se trouvent accrues de parties forestières, leur superficie défrichée reste importante. L'actuelle commune de la Londe, formée de la

réunion des paroisses de la Londe et de Saint Ouen du Thuit-Heudebert, a 2154 ha de forêt domaniale, mais sur 3085 ha de superficie totale; Vatteville-sur-Seine a 3379 ha en forêt de Brotonne, mais sur un total de 5526 ha etc. Des paroisses de superficie importante, comme Bourneville, Corneville, Bourg-Achard, ne sont plus aujourd'hui en lisière de forêt.

Une deuxième région de »grandes« paroisses de cet archidiaconé est tout simplement la vallée de la Seine en aval de Rouen. Ici aussi, des paroisses comptabilisent des étendues forestières (forêts de Maulévrier, du Trait, de Brotonne, de Mauny, de Roumare, de Rouvray et de Longboël) mais d'autres, du moins aujourd'hui, ne sont plus forestières (Anneville, Berville-sur-Seine, par exemple). Il y a un manifeste groupement de paroisses assez étendues au nord-ouest de Rouen et, ici encore, certaines de ces paroisses sont, aujourd'hui encore, adossées à un massif forestier, telles Canteleu (1703 ha), Quincampoix (3034), Boisguillaume (1135). Mais d'autres, comme Limésy, Barentin, Fresquiennes, Serville, ne sont plus dans ce cas. A l'est de la vallée du Cailly, le plateau n'est pas un pays de grandes paroisses.

L'archidiaconé d'Eu comporte incontestablement une zone de grands territoires paroissiaux à l'intérieur du pays, entre les massifs forestiers d'Arques et d'Eawy au sud-ouest, les forêts du Hellet et d'Eu au nord-ouest. Font partie de cet ensemble les villages de l'ancienne forêt d'Aliermont, caractéristiques des défrichements médiévaux tardifs: Notre-Dame a 1332 ha, Saint-Nicolas 1553, Croixdalle 1095. Le pays de Bray, lui aussi, entre les forêts d'Eawy et du Hellet et plus au sud en allant vers la forêt de Bray, est pays de grandes paroisses. Cette écharpe de paroisses étendues se prolonge vers le sud-est en direction de la forêt de Lyons et des confins du Vexin normand. Dans l'archidiaconé de Vexin normand, les paroisses de grande taille caractérisent les abords de la forêt de Lyons et se prolongent par Etrepagny et Bézu jusqu'au buisson de Bleu et à la vallée de l'Epte (La Ferté, 1906 ha, Elbeuf en Bray, 1065, Saumont, 1594, Besancourt, 1761, Beauvoir-en-Lyons, 3419, Lorleau 1231, Morgny-la-Forêt, 1737, Lyons qui couvre aujourd'hui 2699 ha, en a 1555 en forêt, La Feuillie, qui n'existait pas comme paroisse au Moyen Age, a aujourd'hui 1415 ha de forêt domaniale. Au sud de ce même Vexin normand, on retrouve quelques grandes paroisses contiguës en bordure de la forêt des Andelys. Au Vexin français, les paroisses de grande étendue ne présentent aucune géographie significative.

Ainsi, dans le vaste ensemble diocésain, les groupements ou alignements de petites paroisses sont-ils en général un phénomène de vallée (fleuves côtiers du Caux, Epte). Dans l'ensemble, la taille des paroisses va augmentant d'Ouest en Est, surtout dans l'archidiaconé d'Eu, du littoral vers l'intérieur. Une partie des grandes paroisses est en relation avec des massifs forestiers, encore existants ou disparus. D'autres grandes paroisses occupent une partie des plateaux (Caux, région rouennaise, Vexin).

L'analyse géographique de la taille des paroisses confirme leur lien avec l'histoire même du peuplement:

- un peuplement très ancien accumulé dans les vallées et à proximité;
- un peuplement plus tardif des plateaux;
- une attaque - notamment d'âge médiéval - des massifs forestiers, menant les hommes, à partir des noyaux de fort peuplement et de l'ouest vers l'intérieur, moins peuplé.

3. Hiérarchie des populations

Nos documents nous fournissent des chiffres de chefs de famille paroissiens. Il convient de ne pas se leurrer sur leur nature: ce ne sont pas des recensements exacts. Conformément à une habitude solidement ancrée au Moyen Age, les chiffres donnés sont arrondis. Le relevé des fréquences de certains chiffres le prouve surabondamment: nous avons relevé ces fréquences dans les deux listes pour les doyennés de Gommerville (Grand-Caux) et Bourgtheroulde (Rouen):

Total		fréquence				
		du 0	du 5	autres pairs	autres impairs	
Gommerville (pouillé)	69	48	5	11	5	
	(débite)	74	17	3	48	6
Bourgtheroulde (pouillé)	39	23	4	10	2	
	(débite)	41	10	2	24	5

Il est manifeste que le pouillé du XIII^e siècle arrondit les données sur les dizaines de façon massive. Il privilégie ensuite les chiffres pairs. La débite privilégie massivement les pairs (sans doute en regroupant les deniers dus en sols de 12 deniers) et secondairement les 0. Dans les deux cas, le chiffre 5 est très sous-représenté.

Dans ce qui va suivre, nous utiliserons les chiffres de la débite, sauf évidemment pour la ville de Rouen, pour le doyenné d'Aumale et le Vexin français, où nous les avons suppléés par ceux du pouillé du XIII^e siècle, de même que pour les paroisses isolées où manquent les chiffres de la débite. On a compté pour une seule localité les agglomérations comptant plusieurs paroisses: elles sont au nombre de seize, totalisant 66 paroissiales: Rouen (31 paroisses), Le Bec, Varangeville-les-Deux Eglises, Lillebonne, Gravenchon, Bondeville, Saint-Paer, Malaunay, Dieppe, Eu (4 paroisses), Criel, Envermeu, Aumale, Neufchâtel (3 paroisses), Meulan et Pontoise (3 paroisses, mais n'entrant pas dans la statistique des populations, faute de données chiffrées). Voici la statistique des populations des localités (Pontoise et son »archidiaconé« exclus).

Agglomérations du diocèse selon le nombre de feux

moins de 10:	8	110-119:	32	220-229:	7
10- 19:	45	120-129:	55	230-239:	3
20- 29:	92	130-139:	20	240-249:	5
30- 39:	113	140-149:	28	250-259:	1
40- 49:	142	150-159:	18	260-269:	3
50- 59:	145	160-169:	36	270-279:	0
60- 69:	148	170-179:	10	280-289:	0
70- 79:	95	180-189:	17	290-299:	0
80- 89:	55	190-199:	7	300-399:	13
90- 99:	89	200-209:	10	400-499:	4
100-109:	99	210-219:	9	500-999:	3
				1000 et +:	3

Les trois localités les plus peuplées étaient, du moins parmi celles qui sont renseignées, Rouen (7299 *parrochiani* au pouillé du XIII^e s.), Dieppe (1140 deniers de débite) et Eu (1120 *parrochiani* au pouillé). La médiane des populations était de 66 feux. Elle est incluse dans la classe modale, celle des valeurs les plus représentées: de 60 à 69 chefs de feu.

La répartition des chefs de feux par localité varie fortement selon les archidiaconés.

Archidiaconés:	Chefs de feu par localité selon les archidiaconés						T
	1	2	3	4	5	6	
Nombre de localités	365	260	255	155	162	147	1314
Médiane (en feux)	66	60	76	72	56	74	66
1 ^{er} quartile	44,5	39	53	44	40	40	44
3 ^e quartile	116	104	103	99	82	120	103
Moyenne	102	95	85	83	65	88	89
classe modale	50-9	30-9	60-9	90-9	40-9	50-9	60-9
nombre de localités de 300 et +	4	9	3	2	1	5	24
% de la population des localités de 300 et +	21,6	23	4,8	4,7	3,2	12,9	14,7

1. Archidiaconé de Rouen. Il se caractérise à la fois par le grand nombre de ses localités, par le grand nombre de leurs feux (37068) et la moyenne élevée du nombre de feux par localité. Mais cela est dû pour une large part à la présence dans la statistique de la ville de Rouen. Si l'on en fait abstraction, la moyenne tombe à 82 feux par localité. La circonscription archidiaconale juxtapose donc une très grande ville et des zones très rurales et la position de la médiane à 66 feux montre qu'il y a un nombre considérable de paroisses peu et très peu peuplées. La classe modale est d'ailleurs celle des 50-59 feux. La moitié de la population de l'archidiaconé vivait dans des localités de 125 feux ou moins, mais ce niveau élevé de la «médiale» est, ici encore, dû à la présence de Rouen. Environ les trois quarts des paroisses les moins peuplées abritaient la moitié des feux. L'hétérogénéité de cet archidiaconé de Rouen, du point de vue de la répartition de la population dans les localités, était donc grande.

2. L'archidiaconé d'Eu présentait un caractère un peu plus urbain que le précédent, avec une moyenne et une médiane peu éloignées des précédentes, mais neuf localités de 300 feux et plus, dont Dieppe (1140), Eu (1120) et Neufchâtel-en-Bray (711). Si l'on fait abstraction des deux villes les plus peuplées, la moyenne de feux par localité tombe à 87. La moitié des feux se trouvaient dans des localités de 123 feux ou moins, dans 212 paroisses sur 260, soit 81,5 % des localités. La ressemblance avec l'archidiaconé de Rouen était certaine: la médiane, le premier quartile et la moyenne étaient très proches dans les deux cas et il en était de même de la proportion de la population des localités de 300 feux et plus par rapport au total.

3., 4. Caux. On retrouve encore ici les caractères originaux du Pays de Caux. Les deux archidiaconés cauchois avaient en commun de nombreux paramètres: médianes et moyennes de feux par localité très comparables, et de même la «médiale» et une même – très faible – proportion de population dans les localités de 300 feux et plus (4,8 et 4,7 %). Le caractère rural était donc très prononcé. Le Grand-Caux ne

présente que trois paroisses de 300 feux et plus (mais il nous manque Fécamp, Montivilliers et Harfleur). Le Petit-Caux n'a que deux paroisses de 300 feux et plus (mais il nous manque Caudebec et Yvetot). Il serait raisonnable de compter sur dix de telles localités pour l'ensemble du Caux. En attribuant forfaitairement 300 feux aux localités sus-mentionnées, on obtiendrait des moyennes de 88 et de 86, très inférieures aux moyennes des deux archidiaconés précédents. Les médianes montrent qu'il y avait moins de localités très peu peuplées que dans les archidiaconés précédents. Les classes modales de population étaient beaucoup plus élevées que dans les deux cas précédents. Dans le Grand-Caux, la moitié des feux se trouvait dans des localités de 100 feux et moins, dans le Petit-Caux, dans des localités de 93 feux et moins. Donc, un pays très rural, mais de paroisses assez peuplées.

5. Le Vexin normand s'inscrit en contraste total. La médiane des populations paroissiales est la plus basse de tout le diocèse, ce qui indique un nombre relativement important de localités très peu ou peu peuplées. Une seule localité est donnée pour 300 feux et plus – Gisors – mais nous n'avons pas le chiffre des Andelys, d'Ecouis, ni d'Etrepagny. La moyenne est également très basse, de même que la classe modale. Tous ces paramètres indiquent un pays de nombreuses paroisses peu peuplées. La moitié des feux se trouvait dans des localités de 79 feux et moins, médiane la plus basse du diocèse, de très loin, et en 111 localités, soit 68,5 % des paroisses, signe d'une certaine homogénéité.

6. Le Vexin français est ici amputé de Pontoise et des cinq agglomérations de son «archidiaconé» du XIII^e siècle et nous n'avons pour lui que les chiffres – remarquablement arrondis sur les dizaines – des *parrochiani* du XIII^e siècle. La proportion des localités très peuplées est ici élevée, se rapprochant de celle de l'archidiaconé de Roumois. La médiane et la moyenne des populations de feux par localité étaient considérablement plus élevées que dans le Vexin normand et se rapprochaient de celles du Pays de Caux. La proportion des paroisses peu peuplées était donc relativement peu importante. La moitié des feux se trouvait dans des localités de 120 feux et moins, dans 110 localités représentant 75 % des paroisses. Il s'agissait donc d'un pays rural, certes, mais où beaucoup de paroisses avaient une population importante.

Ainsi l'examen, par archidiaconé, de la répartition de la population des feux dans les localités confirme-t-il la parenté, déjà signalée, des circonscriptions de Rouen et d'Eu, et celle des deux Caux, mais oppose-t-elle nettement les deux archidiaconés de Vexin.

L'intérêt du recours à la loi logarithmo-normale pour l'étude des groupements humains, même anciens, a été récemment mis en évidence. En portant sur l'échelle gaussienne, ou de la loi normale, les pourcentages cumulés des populations des agglomérations (par exemple, dans le cas présent, 100 % des 117421 feux du diocèse de Rouen vivaient dans des agglomérations de deux feux et plus, 88,9 % dans des localités de 50 feux et plus, 14,75 % dans des localités de 300 feux et plus) et sur l'échelle logarithmique le nombre de feux des localités on obtient un ou plusieurs alignements de points. Dans le cas du diocèse de Rouen, la courbe révèle trois distributions logarithmo-normales: celle des localités de moins de 20 feux, un très bel alignement pour les localités de 20 à 250 feux, une rupture de pente entre 250 et 300 feux et un nouveau segment correspondant à la répartition des feux dans les localités

de 300 feux et plus. On peut ainsi considérer que le segment central correspond aux localités rurales à fonctions agricoles; que le segment initial est celui des localités aberrantes à très faible population, le segment terminal étant celui des localités ayant d'autres fonctions (artisanales, commerciales) qu'agricoles. La limite entre villages et bourgades se situe clairement entre 250 et 300 feux. Cette situation se trouve également dans le diocèse de Coutances, où toutefois la fonction urbaine semble commencer vers 350 feux.

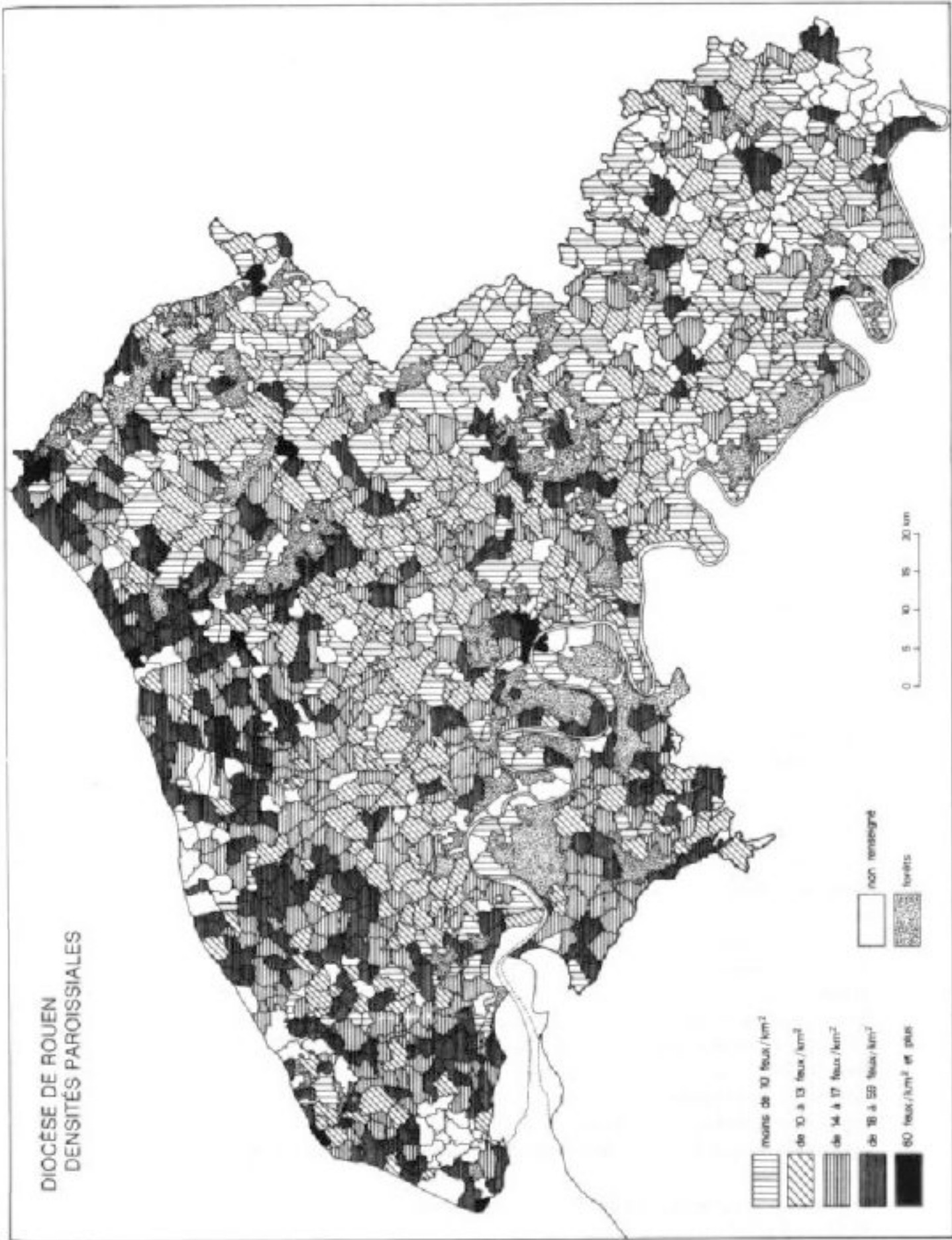
4. Les densités paroissiales

Le rapport le plus usuel entre superficie et population est la densité, ordinairement exprimée en nombre d'habitants par km^2 et que nous traduirons ici en nombre de chefs de feux par km^2 . Rappelons encore qu'aller plus loin et tenter de traduire ces nombres de feux en nombres d'habitants est un exercice périlleux. Il suppose en effet résolu le fameux problème du «coefficient du feu», type même du problème insoluble. Il faudra donc se souvenir, pour la lecture de ce qui suit, qu'on n'est nullement autorisé à faire choix d'un coefficient, fût-il différencié entre la ville et la campagne, pour passer du nombre des feux à celui des habitants. La densité mesure le degré d'occupation humaine d'un territoire, ici le degré d'occupation par des feux ou ménages paroissiens. Une autre relation entre population et superficie est l'inverse de la densité, qui mesure la quantité moyenne d'espace à la disposition de chaque chef de famille pour son exploitation: quantité doublement théorique, d'abord en tant que moyenne, ensuite parce qu'elle fait abstraction des incultes (parcelles bâties, chemins et haies, communaux, terre de la cure). Mais il reste intéressant de savoir qu'une densité de, par exemple, douze feux au km^2 assure à chaque chef de famille un espace de 8,33 ha, incultes compris, et que si les incultes étaient de 10 % de la superficie totale, le chef de feu disposait effectivement de 7,5 ha, soit 5 ha cultivés en rotation triennale régulière. Il fallait vivre sur ces cinq hectares.

Les densités ont été calculées après déduction des superficies actuellement en forêts domaniales ou gérées et il convient de rappeler ici l'importance de cette extension forestière: les forêts domaniales et gérées se trouvant aujourd'hui sur le territoire de l'ancien diocèse de Rouen couvrent les superficies suivantes: Lyons, 10712 ha; Eu, 9324; Brotonne, 7088; Eawy, 6571; Londe et Rouvray, 5587; Roumare, 4036; Trait et Maulévrier, 3261; Montfort, 2077; Forêt Verte, 1946; Arques, 999 et, au total, 52838 hectares ou 528,4 km^2 , sans possibilité d'appréciation des forêts non gérées (du Hellet, de Vernon, par exemple)⁴⁰. La présence de la forêt, aujourd'hui massive, était sans doute très importante au Moyen Age. D'autre part, on n'a pas renoncé à calculer la densité des paroisses regroupées par la suite: en ce cas, on a adopté la densité du territoire de regroupement. Sur ces bases, les densités en feux par km^2 ont été calculées pour 1010 unités (paroisses ou regroupements de communes).

40 Chiffres aimablement communiqués par l'Office National des Forêts. Une partie de la forêt du Hellet est domaniale et fait partie de la commune de Croixdalle.

DIOCÈSE DE ROUEN
DENSITÉS PAROISSIALES



Densités dans les archidiaconés (nombre d'unités de peuplement)

archidiaconés ⁴¹	1	2	3	4	5	6	total
densités							
moins de 10	52	42	11	7	59	59	230
10, 11, 12	69	37	22	12	26	29	195
13, 14	47	13	31	20	16	16	143
15-moins de 20	72	44	71	45	12	17	261
20-moins de 25	20	12	28	20	7	9	96
25-moins de 30	8	12	8	7	1	2	38
30-moins de 40	7	6	3	8			24
40-moins de 50	5	4	1	1			11
50-moins de 60							0
60-moins de 70		1	1			1	3
70-moins de 100		3	1			1	5
100 et +	2	2					4
total	282	176	177	120	121	134	1010

La médiane générale des densités du diocèse se place à 14 feux/km²: il y a 511 unités ayant 14 et davantage, et 499 unités ayant 13 et moins. Cette médiane est donc très proche de l'intervalle entre 13 et 14. C'est pourquoi, pour la présentation graphique des densités, il a paru opportun d'organiser les classes autour de cet intervalle:

- moins de 10 feux/km²: 230 ensembles
- 10 à 13 feux/km²: 269 ensembles
- 14 à 17 feux/km²: 260 ensembles
- 18 feux/km² et plus: 251 ensembles⁴².

La situation des densités variait régionalement. Compte tenu de la réalité historique des archidiaconés, ces derniers peuvent à nouveau servir de cadre à l'examen.

Dans le vaste archidiaconé de Rouen, les densités étaient élevées au sud de la métropole, entre les forêts de la Londe, du Neubourg et de Montfort, dans la vallée de la Risle et en bordure du Marais Vernier. Dans cette région, les doyennés de Bourgtheroulde et de Pont-Audemer avaient des densités moyennes supérieures à 16 feux/km². Elles étaient élevées autour de la forêt de Roumare et dans la vallée de la Seine jusqu'à l'estuaire: le doyenné de Saint-Georges avait une densité moyenne de 15,5. Elevées aussi autour de la Forêt Verte et dans la vallée du Cailly. Les densités de Rouen (586 feux/km² au XIII^e s.) et de Saint-Sever (128 feux) étaient de type urbain. Il est manifeste que les vallées et les fronts forestiers rassemblaient de fortes masses humaines. En revanche, les densités étaient beaucoup plus modérées sur les plateaux à l'est, au nord et au nord-ouest de la grande ville (doyennés de Ry, Cailly, Perriers et Pavilly avec des densités moyennes autour de 13 feux/km²). Dans ces mêmes doyennés, le peuplement était aussi plus homogène, comme le montrent les écarts-types des densités des doyennés, faibles à Cailly, Pavilly et Perriers: entre 4 et 5 contre 8 à 9 dans les deux doyennés du Roumois. L'explication de ce fort contraste

41 1: Rouen; 2: Eu; 3: Grand-Caux; 4: Petit-Caux; 5: Vexin normand; 6: Vexin français.

42 Cf. carte p. 147.

entre cette région et le Roumois au sud de la Seine n'est pas aisée à donner. On pourrait penser à une occupation du sol plus ancienne et plus complète au nord et à l'est de la cité, alors que la toponymie incite à voir dans le Roumois une région de défrichement d'âge en partie scandinave.

L'ancien Talou (archidiaconé d'Eu) présentait, lui aussi, de forts contrastes. Il avait de fortes densités le long du littoral entre Dieppe et Eu, et pas seulement dans ces villes. Les densités étaient également élevées dans les vallées des fleuves côtiers: la Bresle en lisière de la haute forêt d'Eu, l'Eaulne, notamment autour d'Envermeu, la Varenne, de Saint-Saëns à Torcy, la Scie autour de Longueville. L'intérieur contrastait fortement et les densités étaient faibles entre les deux forêts d'Eu et dans les parties rurales des doyennés d'Aumale (au XIII^e s.) et de Neufchâtel. Les densités moyennes par doyenné étaient assez élevées, mais très variables: de 29,45 feux/km² dans celui de Longueville (mais avec Dieppe) à 14 dans celui de Neufchâtel. Elles étaient irrégulières dans toute la région, comme le montrent les écarts-types, très élevés, sauf dans le doyenné de Neufchâtel.

Le pays de Caux était, dans son ensemble, une région de fortes et très fortes densités. Les densités moyennes étaient de 17,8 dans le doyenné de Gomerville, de 15,2 dans celui de Fauville et de 18,9 dans celui de Valmont au Grand-Caux, de 17,8, 16,2 et 19 dans les doyennés du Petit-Caux. Très densément occupées étaient les paroisses du littoral, de l'estuaire à Dieppe. Dans l'intérieur du Grand-Caux, on trouve aussi de fortes densités dans la vallée de la Valmont, à l'est de Montivilliers, dans la région de Fauville. Le nord du Petit-Caux présentait une remarquable concentration de fortes densités dans les petites paroisses de la vallée de la Saône, dans celle du Dun, et autour de Luneray. Mais au sud de cette zone, et à l'est du Grand-Caux, les densités décroissaient rapidement, pour atteindre des minima à l'ouest de la vallée de l'Austreberthe et autour de Limésy. Mais, au-delà de ces contrastes, le peuplement du pays de Caux était réparti de façon assez homogène, comme le montrent les écarts-types réduits, tout particulièrement dans le Petit-Caux et dans le doyenné de Fauville. Encore une fois, le peuplement semble être parti du littoral et des vallées côtières pour coloniser – mais combien puissamment – l'intérieur des plateaux.

Par contraste avec les pays cauchois et rouennais, les deux Vexins apparaissent comme des zones peu densément occupées. Au Vexin normand, seules quelques paroisses au centre du plateau et Gisors avaient des densités fortes. Le Bray et tout le secteur au sud du massif de Lyons étaient faiblement occupés au temps de la débite. Les densités moyennes des doyennés étaient faibles: 10,4 pour Port-Mort, 12,2 pour Gamaches, 10,3 pour Gisors, 7,8 pour le Bray. Le Vexin français n'avait de vraiment très fortes densités que dans la vallée de la Seine, de Limay à Triel. Tout le nord de l'archidiaconé était peu densément occupé encore lors de l'établissement du pouillé au XIII^e siècle. La densité moyenne était faible dans le doyenné de Chaumont, avec 10,3 feux au km², un peu plus élevée dans ceux de Meulan (12,8) et Magny (13,4).

Ainsi, au diocèse de Rouen, à la fin du XI^e siècle, des secteurs étaient-ils très chargés, zones littorales et vallées tout particulièrement. En d'autres régions, plateaux, mais surtout régions de l'intérieur, dans lesquelles l'attaque des massifs forestiers était en cours, l'occupation, déjà appréciable, restait plus lâche.

5. Les évolutions

a) De la débite au pouillé

Comme on l'a vu plus haut, nous disposons pour la majeure partie du diocèse de deux ensembles de données chiffrées, le tarif de la débite (fin du XI^e siècle) et le pouillé du premier tiers du XIII^e siècle. Comme on l'a vu aussi, les chiffres de ces deux sources divergent souvent. Dans l'ensemble du diocèse, et évidemment pour les seules paroisses observables, ce qui exclut le doyenné d'Aumale et le Vexin français, on note une diminution de presque 8 %, répartie comme suit entre les archidiaconés :

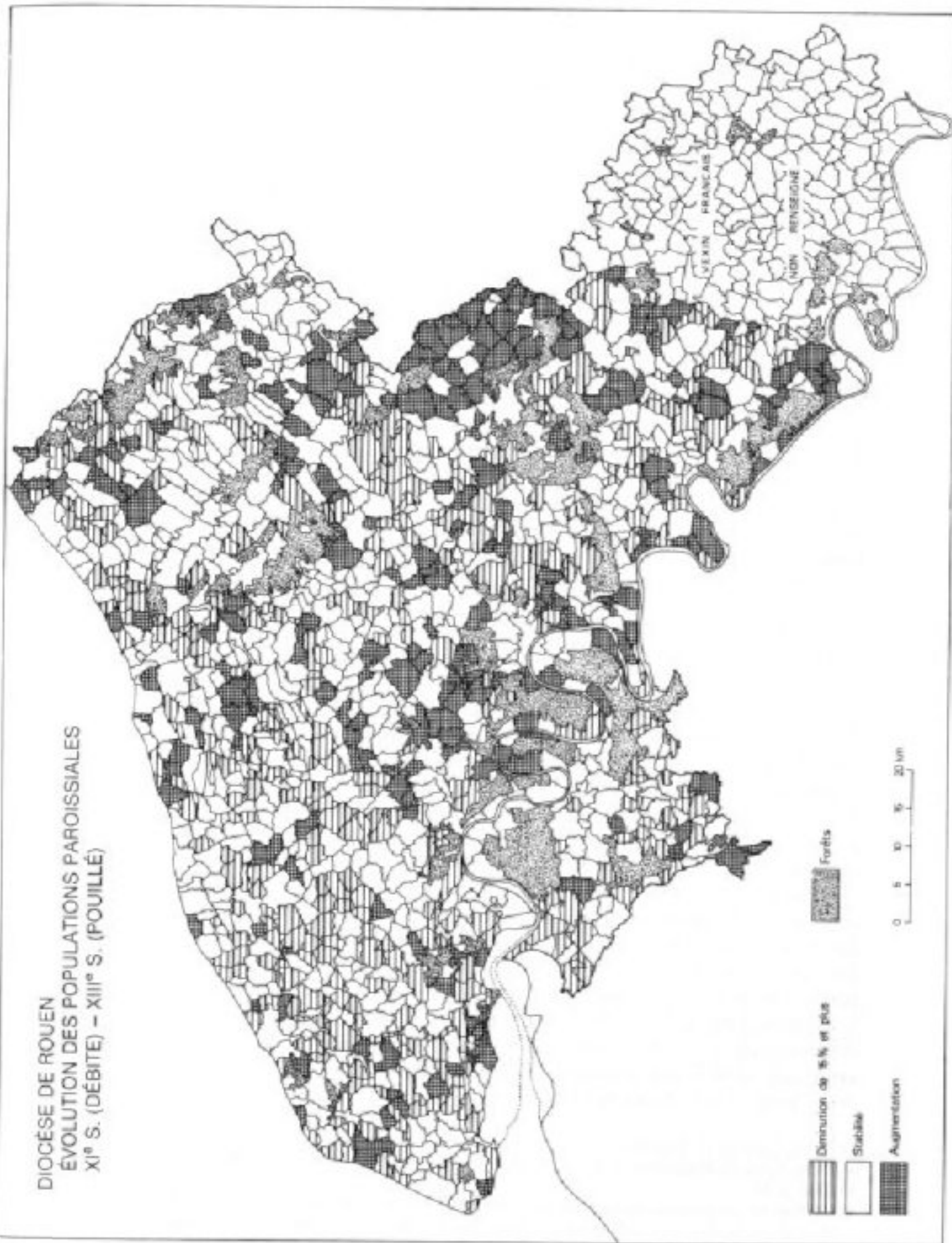
	Débite	Pouillé	Evolution
Archidiaconé Rouen	25 340	23 830	- 6 %
Archidiaconé d'Eu	18 518	17 244	- 6,9 %
Archidiaconé de Grand-Caux	17 201	14 664	- 14,8 %
Archidiaconé de Petit-Caux	10 483	8 741	- 16,6 %
Archidiaconé de Vexin normand	9 430	10 050	+ 6,6 %
Total	80 972	74 529	- 8 %

Dans ce cadre, il apparaît que seul le Vexin normand a vu augmenter le nombre de ses feux. Mais le cadre archidiaconal cache des évolutions plus locales. La carte des diminutions significatives (15 % et plus) (carte p. 151) montre que le nombre des feux a baissé surtout là où existaient de fortes et très fortes densités. C'est le cas pour l'intérieur du Grand-Caux, pour le nord du Petit-Caux (notamment vallée de la Saâne), pour la vallée de la Varenne), et pour le Roumois, entre les forêts de la Londe, de Montfort, et de Brotonne. Les taux de diminution les plus forts se rencontrent dans le doyenné de Pont-Audemer (-14,7 %), de Ry (-12,7 %), dans l'archidiaconé de Rouen, de Gomerville (-10,7 %), de Fauville (-19,7 %) et de Valmont (-15,2 %) au Grand-Caux, et dans les trois doyennés du Petit-Caux (Canville: -17,5 %, Bacqueville: -12,8 % et Brachy: -19,2 %). Toutefois, le littoral cauchois échappe à la diminution. Au Vexin normand, la diminution est négligeable dans trois doyennés, inexistante dans celui de Bray.

Du côté des augmentations, la carte (carte p. 151) montre clairement qu'elles ont affecté la vallée de la Seine sur tout son parcours normand, du confluent de l'Epte à l'estuaire; la région rouennaise, notamment au nord et à l'ouest de la cité (abords de la Forêt Verte, vallées du Cailly et de l'Austreberthe et partie sud du Petit-Caux); les augmentations les plus visibles et les plus groupées se trouvent dans les secteurs de colonisation de l'intérieur, dont on a vu le relatif déficit démographique précédent: pays de Bray, depuis Neufchâtel et surtout dans sa partie orientale, tout le secteur de la forêt de Lyons et même l'intérieur du plateau du Vexin et il y a une très forte augmentation dans le doyenné de Bray qui passe de 1205 à 1982 feux (+ 64,5 %) et où des paroisses connaissent des augmentations spectaculaires: Avesnes-en-Bray, + 81 %, Hodanger, + 88 %, Ménerval et Brémontier, + 138 %, Fry, + 158 %.

On peut parler de stabilité pour l'archidiaconé et le doyenné d'Eu et pour le littoral: sur 38 paroisses littorales observables entre l'estuaire de la Seine et le

DIOCÈSE DE ROUEN
ÉVOLUTION DES POPULATIONS PAROISSIALES
XI^e S. (DÉBITE) – XIII^e S. (POUILLÉ)



Tréport, la diminution, de 4697 à 4315 feux, n'est que de 9 % et il manque à ce compte Dieppe et Eu. Dans les doyennés de Neufchâtel, Port-Mort, Gamaches et Gisors diminutions et augmentations se compensent à peu près.

Donc, dans l'ensemble, sur ce long siècle, le mouvement le plus visible est l'érosion des densités du Pays de Caux et d'une partie du Roumois, et la poursuite de la colonisation des zones intérieures, de la vallée de la Seine et des environs de Rouen.

b) Du pouillé à la fin du Moyen Age

Les recherches de M. Guy Bois⁴³ ont montré la profondeur de la dépression démographique de la fin du Moyen Age en Haute Normandie. Malheureusement, il n'existe pas, pour les XIV^e et XV^e siècles, de documents statistiques d'ensemble couvrant la totalité du diocèse de Rouen et force est d'avoir recours aux rôles de perception du fouage-monnéage normand dont les particularités doivent être ici rappelées: le monnéage était levé tous les trois ans au profit du duc de Normandie, puis du roi, par feux, et à raison de 12 deniers par feu contribuable, mais pas toujours dans le strict cadre paroissial (cas des collectes de hameaux). Il n'était pas levé dans certains territoires ou localités. Il n'était pas levé sur le clergé (religieux et séculiers pourvus des ordres majeurs, »aumôniers« ou serviteurs des églises ou tenanciers de seigneuries ecclésiastiques exemptes) ni sur les nobles, agents royaux, gens de guerre, agents seigneuriaux, meuniers et prévôts, ni les monnoyers et les cordiers. Les bâtards étaient exemptés, les »pauvres« l'étaient au-dessous de 20 s. t. de biens mobiliers et les veuves au-dessous de 40 s. M. Bois a discuté le problème de la nature du feu de monnéage et insisté sur le fait que les veuves constituaient un feu distinct de celui des héritiers de leur mari et que les orphelins mineurs étaient astreints indivisément ou individuellement, ce qui entraîne que les rôles du monnéage peuvent comporter »une proportion anormalement élevée de feux d'une personne«. Il peut aussi en résulter des variations locales du nombre des feux d'orphelins selon les variétés locales de la Coutume de Normandie (peu d'indivision en pays de Caux) et l'on note une diminution dans le temps du décompte des feux féminins et serviteurs, du moins en certaines vicomtés⁴⁴. Ces restrictions n'ont pas empêché M. Bois de porter un jugement d'ensemble favorable sur la valeur de ces rôles comme source de l'histoire démographique⁴⁵.

M. Bois a pu dégager, pour la partie du diocèse sise au nord de la Seine, des conclusions d'importance essentielle: au comté de Longueville, en 1314, le nombre des feux payant le monnéage, 4755 pour 39 paroisses rurales, est de 173 % de celui des *parrochiani* du pouillé du XIII^e siècle. Pour une sergenterie de la vicomté de Rouen (Saint-Victor en Caux), en 1347, pour 23 paroisses, le nombre des feux payant le monnéage est de 169 % de celui des feux paroissiens du pouillé. Quelle que soit la différence entre ces deux sortes de feux, il n'est pas interdit de penser qu'il a pu y avoir une notable augmentation du nombre des feux sur un siècle ou un siècle et demi, jusqu'à la veille de la Peste Noire⁴⁶.

43 BOIS, Crise du féodalisme (n. 12).

44 BOIS, Crise du féodalisme (n. 12) p. 29-41.

45 Ibid. p. 44.

46 M. Bois ne compare pas directement feux du pouillé et feux de monnéage. Il se sert du pouillé comme d'un point de référence pour comparer entre elles les différentes données du monnéage.

La situation est bien différente si l'on rapproche des paroissiens du XIII^e siècle les feux de monnéage du début du XV^e siècle. Nous avons comparé, pour 73 paroisses observables à cet égard, les chiffres des *parrochiani* du XIII^e siècle et les chiffres de feux donnés par les rôles du monnéage des années 1401 à 1413, tels que publiés par M. M. Nortier⁴⁷. Les années en question portent la trace des catastrophes démographiques depuis 1348. Les 4928 feux de monnéage ne font que 86,7 % des 5683 feux du pouillé. Si la situation de 1347 était bien, comme le suggère M. Bois, à 169 % du niveau du pouillé (mais l'était-elle pour l'ensemble du diocèse?), on pourrait parler d'une baisse de l'ordre de 48 % entre la veille de la Peste Noire et le début du XV^e siècle.

Une opération analogue permet de rapprocher le nombre des *parrochiani* du pouillé et les chiffres de feux de monnéage des années 1419 à 1434, afin de comparer le niveau de ces derniers à celui du début du XV^e siècle; l'opération porte sur 41 paroisses, à nouveau dispersées dans le diocèse. Les feux de monnéage sont ici 2120 contre 3058 feux au pouillé, soit 69,33 % du niveau du pouillé, 41 % seulement du niveau possible de 1347, et 80 % du niveau du début du XV^e siècle, soit une nouvelle baisse de 20 % entre ces deux périodes de référence.

En procédant de la même façon avec les 75 paroisses observables à la fois au pouillé du XIII^e siècle et aux rôles de fouage des années 1437-1449 qui correspondent à une période particulièrement difficile de l'histoire de la Normandie, on trouve 2623 feux de monnéage pour 5508 au pouillé (47,6 %) et, par rapport au niveau de 1347, une baisse de 72 % soit, par rapport à la référence précédente, 1419-1434, une nouvelle baisse de l'ordre de 31 %. Il est d'ailleurs manifeste que les évolutions sont variables selon les secteurs géographiques et, dans ce dernier exemple, les paroisses du Roumois au sud de la Seine semblent avoir plus perdu (niveau de 46 % par rapport au pouillé) que les autres paroisses (ordre de 49 % de ce même niveau). D'autre part, les 75 paroisses examinées, effet vraisemblable de la révolte du Pays de Caux et de la répression qui l'a suivie, ne comportent pas de paroisses cauchoises.

Pour les vingt dernières années du XV^e siècle, M. Bois a parlé d'un «jaillissement» dans le relèvement démographique⁴⁸. Mais la récupération était bien loin, à la fin du siècle, d'avoir retrouvé le niveau du XIII^e siècle, à plus forte raison celui du début du XIV^e, comme d'ailleurs le reconnaît cet auteur qui, pour la vicomté de Rouen, évalue le nombre des feux vers 1500 à 55 % du niveau de vers 1240. Nous avons fait deux sondages dans les rôles du monnéage. L'un porte sur les 21 paroisses des deux doyennés du Roumois (Bourgtheroulde et Pont-Audemer) observables de 1482 à 1494 et donne 1151 feux contre 1577 au pouillé (73 % du niveau du pouillé et 43 % du niveau vraisemblable de 1347). L'autre concerne le Vexin normand entre 1470 et 1488 et porte sur 56 paroisses: il compte 1833 feux de monnéage pour 3761 paroissiens du XIII^e siècle, soit 48,8 % de ce niveau et seulement 29 % du niveau supposé de 1347. Ici, la récupération était sans doute à peine commencée.

47 M. M. NORTIER a publié six séries d'analyses des rôles du fouage-monnéage entre 1368 et 1533, dans les Cahiers Léopold Delisle, XIX (1970), XX (1971), XXII (1973), XXV (1976), XXX (1981) et XXXIX (1990). Une septième série doit paraître.

48 BOIS, Crise du féodalisme (n. 12) p. 65.

Sans donc que l'on puisse comparer de façon rigoureuse des feux de nature différente, comme ceux du pouillé (ou de la débite) et du monnéage, situer les feux de monnéage à diverses époques par rapport à la référence commune des *parrochiani* du XIII^e siècle permet de mesurer assez grossièrement les évolutions à partir de 1347 et de confirmer pour l'ensemble du diocèse ce qui avait été établi par M. Bois, en insistant toutefois sur les nuances locales et du déclin et de la récupération, et étant toujours bien entendu que les évolutions s'entendent de chefs de feux, non d'habitants.

c) *De la fin du Moyen Age au temps de Colbert*

L'état présent de la démographie historique, et celui de ses sources, ne permettent pas d'étudier l'évolution de la population française au XVI^e siècle. Il faut attendre le XVII^e siècle pour disposer à nouveau de sources globales, dénombrements ou éventuellement rôles de la taille. La Normandie est favorisée à cet égard. Probablement sur l'ordre de Colbert, l'intendant Voysin de la Noiraye a fait exécuter en 1665 un vaste dénombrement de sa généralité, publié depuis, et qui donne, en général, le chiffre des feux «utiles» et celui des feux «inutiles» de chaque paroisse⁴⁹. D'autre part, en cas d'absence de données pour certaines paroisses (notamment celles proches de Rouen), on peut se reporter à l'atlas de La Motte, qui date de 1683. Il est vrai que, comme dans le cas du monnéage, il s'agit ici de feux «civils» et non de chefs de famille paroissiens. Mais le fait que le mémoire de l'intendant donne aussi les feux non contribuables est en soi un élément d'exactitude et autorise, nous semble-t-il, une comparaison avec les chefs de famille du début du XIII^e siècle⁵⁰. De plus, les coefficients de corrélation calculés entre les données de 1665 et celles du pouillé du XIII^e siècle sont toujours positifs, et souvent élevés: sur 27 doyennés du diocèse, le coefficient «r» égale ou dépasse vingt fois 0,70; il atteint 0,94 dans les doyennés d'Eu et Aumale, 0,88 dans ceux de Rouen, Pavilly et Longueville, et 0,84 dans ceux de Foucarmont et de Bacqueville. Les coefficients les moins élevés sont ceux des doyennés de Bray (0,49) et Bourgheroulde (0,52). Ces valeurs sont très satisfaisantes, s'agissant de deux séries éloignées dans le temps de 425 ans environ.

Entre la situation de vers 1240 et celle de 1665, il existait, doyenné par doyenné, les rapports suivants:

49 Voysin de la Noiraye, *Mémoire sur la généralité de Rouen*, éd. (partielle) par E. ESMONIN, Paris 1913. Les chiffres du *Mémoire de Voysin* sont repris et publiés commodément par J. DUPÂQUIER, *Statistiques démographiques du Bassin Parisien, 1636-1720*, Paris 1977. J. Dupâquier donne aussi les chiffres de l'Atlas de La Motte de 1683 et ceux des autres dénombrements.

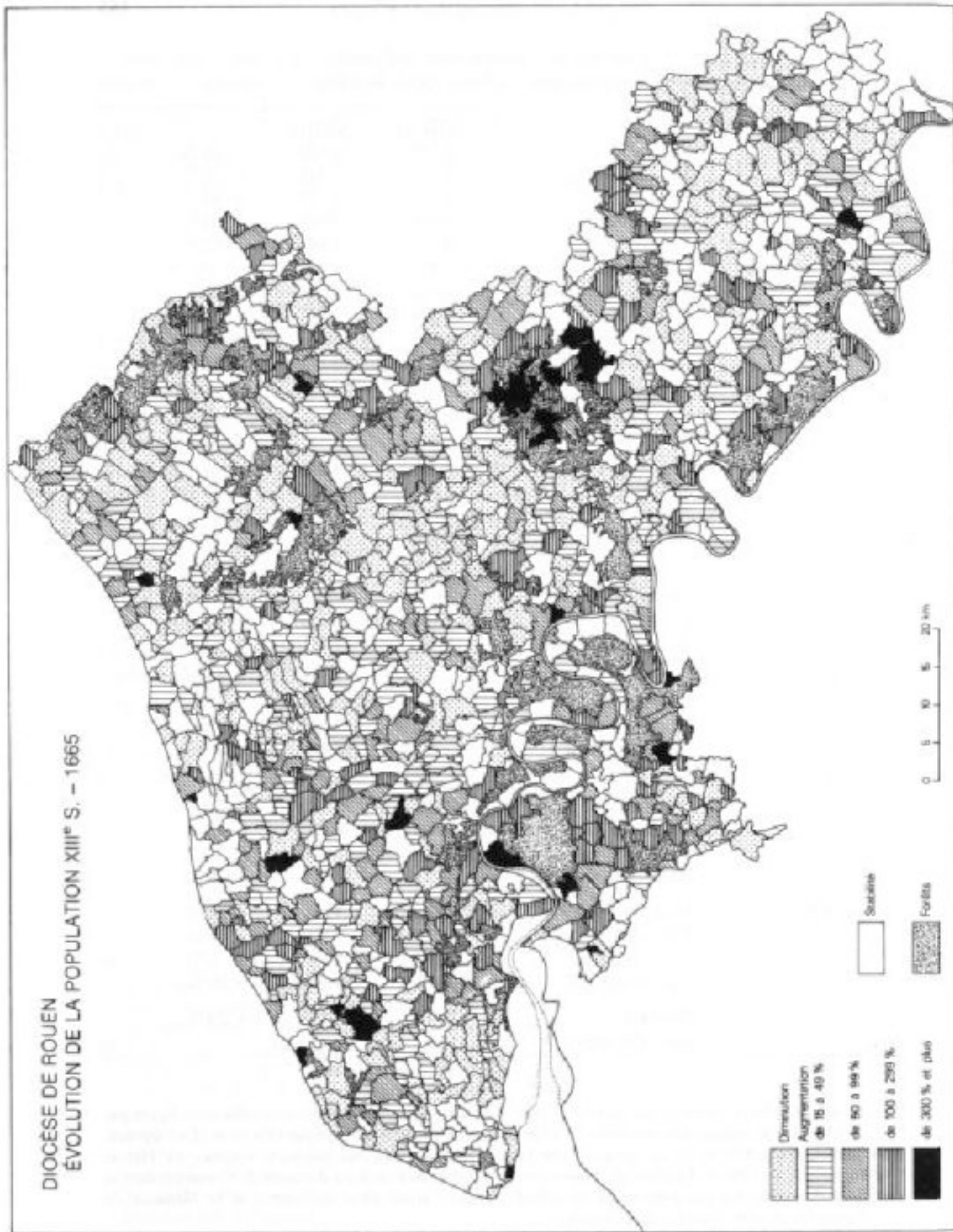
50 Le *Mémoire de Voysin* est le seul document de cette époque à donner le nombre des feux «inutiles», c'est-à-dire ceux qui ne peuvent payer la taille, mais, malheureusement, il ne les donne pas pour l'élection de Montivilliers, ce qui biaise évidemment la comparaison avec les autres sources. D'autre part, s'il y a lieu de se féliciter d'avoir – sous la réserve ci-dessus –, tous les feux, ce qui paraît plus cohérent avec les statistiques ecclésiastiques, il faut noter, après ESMONIN (*Mémoire...*, p. XXI-XXII) que nous ignorons tout de la façon dont Voysin s'est procuré les données. Il arrive que le chiffre des feux «utiles» de Voysin soit proche des chiffres de feux donnés par la débite du XI^e siècle ou le pouillé du XIII^e siècle, mais on ne saurait en tirer aucune conclusion sûre concernant le sérieux de l'information de l'intendant.

Feux des doyennés d'après le Pouillé
et le mémoire de 1665 (ou l'atlas de 1683)

		XIII ^e s.	XVII ^e s.	
ROUEN	Rouen-ville	7739	14400	+ 86 %
	Rouen-campagne	1090	1311	+ 20 %
	Bourgtheroulde	3626	5371	+ 48 %
	Pont-Audemer	4660	8590	+ 84 %
	Ry	3527	3584	+ 2 %
	Cailly	2955	2944	- 0,2 %
	Perriers	3296	3960	+ 20 %
	Saint-Georges	4008	5244	+ 31 %
	Pavilly	3300	3364	+ 2 %
	ARCHIDIACONÉ	34201	48768	+ 43 %
EU	Longueville	3662	2735	- 25 %
	Eu	4294	4103	- 4,5 %
	Envermeu	3358	3041	- 9,4 %
	Foucarmont	3828	4031	+ 5 %
	Aumale	1360	1680	+ 24 %
	Neufchâtel-en-Bray	4210	5179	+ 23 %
	ARCHIDIACONÉ	20712	20769	=
GRAND-CAUX	Gommerville ⁵¹	6355	7604	+ 20 %
	Fauville	4674	7381	+ 58 %
	Valmont	4982	6336	+ 27 %
	ARCHIDIACONÉ	16011	21321	+ 33 %
PETIT-CAUX	Canville	3885	5674	+ 46 %
	Bacqueville	3039	3464	+ 14 %
	Brachy	3170	3577	+ 13 %
	ARCHIDIACONÉ	10094	12715	+ 26 %
VEXIN NORMAND	Port-Mort	2786	3599	+ 29 %
	Gamaches	2800	3290	+ 18 %
	Gisors	3230	6158	+ 105 %
	Bray	1708	1926	+ 13 %
	ARCHIDIACONÉ	10524	14973	+ 42 %
VEXIN FRANÇAIS	Meulan	3922	4146	+ 6 %
	Magny	4777	7126	+ 49 %
	Chaumont	4220	4273	+ 1 %
	ARCHIDIACONÉ	12919	15545	+ 20 %
	DIOCÈSE (sans Pontoise)	104461	134091	+ 28 %

51 La ville du Havre n'existait pas au Moyen Age. Elle fut, par la suite, exempte de taille et ne figure pas au Mémoire de Voysin. Un document de 1709 permet de lui attribuer quelque 1550 feux. (DUPÂQUIER, Statistiques p.525, n.7). Le mémoire de Voysin recense deux des paroisses voisines du Havre: Ingouville, et Lheure. Les feux du Havre ont été ici ajoutés à ceux du doyenné de Gommerville (ou Saint-Romain). La progression de ce même doyenné serait plus importante si le Mémoire de l'intendant n'avait omis les feux «inutiles».

DIOCÈSE DE ROUEN
ÉVOLUTION DE LA POPULATION XIII^e S. - 1665



Ainsi, une augmentation d'ensemble du nombre des feux de l'ordre de 30 % sur plus de quatre siècles, ou, si l'on préfère, et si le niveau des feux vers 1450 était bien de 47 % environ de celui du XIII^e siècle, une augmentation depuis 1450 de l'ordre de 172 %. Le tableau montre qu'elle est très différenciée. La carte (voir p. 156) permet de mieux situer les régions de diminution et celles d'accroissement du nombre des feux.

Les paroisses ayant connu une diminution sont, en général, assez clairsemées, et il s'en trouve dans toutes les parties du diocèse. Les paroisses en diminution semblent assez nombreuses dans le Grand-Caux, du moins à l'est de l'exemption de Montivilliers, mais il faut rappeler ici l'absence des »inutiles« au Mémoire de l'intendant, et faire sa place à l'exode rural vers la ville nouvelle du Havre. Diminution assez fréquente, aussi, dans la région des plateaux au nord et au nord-est de Rouen (Cailly, Ry), mais il faut songer à l'attraction exercée par la ville de Rouen. Dans le Petit-Caux, se note un léger desserrement dans la vallée de la Saône, mais il est compensé par des augmentations toutes proches. Le Vexin français au nord de Chars et de Sagy présente aussi d'assez nombreuses paroisses en diminution.

Mais, bien évidemment, c'est l'augmentation du nombre des feux qui l'emporte, mais inégalement selon les régions. La région en augmentation la plus notable est le massif forestier de Lyons, qui a donc poursuivi la croissance déjà notée. Des paroisses s'y sont d'ailleurs créées, Beauficel au temps de Philippe IV, et surtout La Feuillie, détachée de Beauvoir-en-Lyons⁵². Une seconde région en forte croissance est la vallée de la Seine, sur tout son parcours, de Porcheville à l'estuaire, et tout particulièrement autour d'Elbeuf, en amont de Rouen, et autour du massif de Roumare. En troisième lieu, on note de nombreux cas de croissance en bordure sud de la forêt d'Eu et dans les clairières de cette forêt, ainsi qu'au pays de Bray: poursuite, ici aussi, d'une évolution séculaire. En croissance, aussi, le Petit-Caux, entre Caudebec et la mer. La bande des paroisses littorales est restée stable: sur 38 paroisses de Leure à Eu figurant à la fois au pouillé et au Mémoire de l'intendant, donc sans Le Havre, on ne note qu'une faible diminution de 2,5 % avec un coefficient de corrélation »r« = 0,89. S'inscrit aussi en très forte augmentation l'ouest du Roumois, entre les forêts de Brotonne et de Montfort, et tout particulièrement le pourtour du massif de Brotonne. Enfin, sont en progrès des paroisses de l'intérieur du Vexin normand et de l'extrême nord du Vexin français, dans le Thelle.

En résumant à grands traits, on dira que, du Moyen Age au XVII^e siècle, les désastres de la fin du Moyen Age ayant été effacés, s'est poursuivie la colonisation de l'intérieur du pays, de la Seine à la forêt d'Eu et, plus particulièrement, l'attaque des forêts. Cette colonisation s'est faite sans bouleversement des structures spatiales du peuplement: la zone littorale ne s'est pas dépeuplée. Bien évidemment, l'industrialisation entre le XIII^e et le XVII^e siècle a considérablement gonflé le nombre des feux de certaines localités: Rouen, certes, et des localités de sa proche banlieue comme Carville ou Bonsecours, mais aussi Bolbec, Yvetot, Elbeuf et probablement Dieppe⁵³. D'un point de vue quantitatif, on aurait, très schématiquement, l'évolution suivante du nombre des feux dans le diocèse:

52 La population de La Feuillie, d'après le mémoire de Voysin, comptait 429 + 40 feux. La commune actuelle couvre 3679 ha dont 1415 de forêt domaniale. La superficie exacte de Lyons-la Forêt nous a été aimablement communiquée par Mme L. Wetzel.

53 Dieppe ne figure pas au pouillé, probablement en tant que seigneurie de l'archevêque. Elle avait, au compte de la débite 1140 feux, et Le Pollet 168. Elle ne payait pas la taille au XVII^e siècle, mais figure,

Débite (fin du XI ^e s.):	niveau 100
Pouillé (vers 1230):	niveau 92
vers 1450:	niveau 44
vers 1665:	niveau 118

Ce qui confirme, et l'importance du peuplement à l'époque ducal, et la vigueur de la récupération aux XVI^e et XVII^e siècles.

E. Le diocèse de Bayeux

En nombre de paroisses, le diocèse de Bayeux était inférieur à la moitié de celui de Rouen (601 paroisses sans les exemptions de Cambremer et de Sainte-Mère-Eglise, et y compris les paroisses multiples de Bayeux, Caen et quelques autres agglomérations). Le diocèse passe communément pour être l'héritier de deux cités antiques, celle des Baiocasses (Bayeux) et celle des Viducasses (Vieux). Il a appartenu à deux *pagi*, celui de Bessin, à l'ouest de l'Orne, et celui d'Exmes (Hiémois) à l'est, ce dernier partagé entre les diocèses de Bayeux et Séez, devenu comté sous Richard II. Le diocèse a pour limites naturelles la mer au nord, le cours de la Dives à l'est et celui de la Vire à l'ouest. Au sud, il n'y avait pas de limites naturelles avec les diocèses de Coutances, Avranches, le Mans et Séez. La composition physique du diocèse était également beaucoup plus simple que celle de celui de Rouen: au nord les plaines: campagnes de Falaise et de Caen et Bessin, au sud le pays boisé, »Bocage«, correspondant en gros aux terrains du massif armoricain. Il n'y a aucune grande vallée constituant à elle seule une région naturelle, comme la vallée de la Seine: celle de l'Orne ne saurait répondre à cette définition. Les cours d'eau, courts, sont de direction sud-nord et descendent du massif armoricain; ce sont, d'ouest en est, la Vire et son affluent l'Elle, l'Aure et son affluent la Drôme, l'Orne et son affluent l'Odon, et la Dives. Contrairement aussi au diocèse de Rouen, les étendues forestières sont extrêmement modestes: les principaux massifs sont ceux de Cinglais, du Plessis-Grimout et de Campandré-Valcongrain, et de Cerisy: ils totalisent aujourd'hui, en forêts »gérées«, environ 2839 ha dans le département du Calvados, et 337 ha dans celui de la Manche. Il va sans dire que les étendues boisées, dans la région du »Bocage«, ont pu être beaucoup plus vastes au Moyen Age, mais l'on sait que l'attaque des forêts était déjà bien entamée au XI^e siècle⁵⁴.

Dans son diocèse, Bayeux apparaît comme totalement excentrée. Elle l'était moins dans la primitive cité des Baiocasses. Trois sur quatre des archidiaconés ont accès à la mer: ceux des Veys, d'Hiémois et de Caen, mais aucun n'a de »place centrale«. Les doyennés, mentionnés à partir du XIII^e siècle, n'ont que peu de limites naturelles. Seuls ceux de Torigni, Douvres, et Fontenay-le Pesnel ont une place centrale. Du point de vue du nombre des chefs de famille, tel que révélé par le compte de la débite, et en exceptant Bayeux et Caen, seuls parmi les 14 chefs-lieux de doyennés Evrecy, Troarn, Vaucelles et Torigni arrivent au premier rang dans leur doyenné.

avec Le Pollet, pour 2400 feux dans le »Nouveau dénombrement du Royaume«: cf. DUPÂQUIER, Statistiques p. 481, n. 5.

54 M. FIXOT, Les fortifications de terre et les origines féodales dans le Cinglais, Caen 1968.

1. Les circonscriptions du diocèse

L'examen des superficies des circonscriptions du diocèse appelle plusieurs observations:

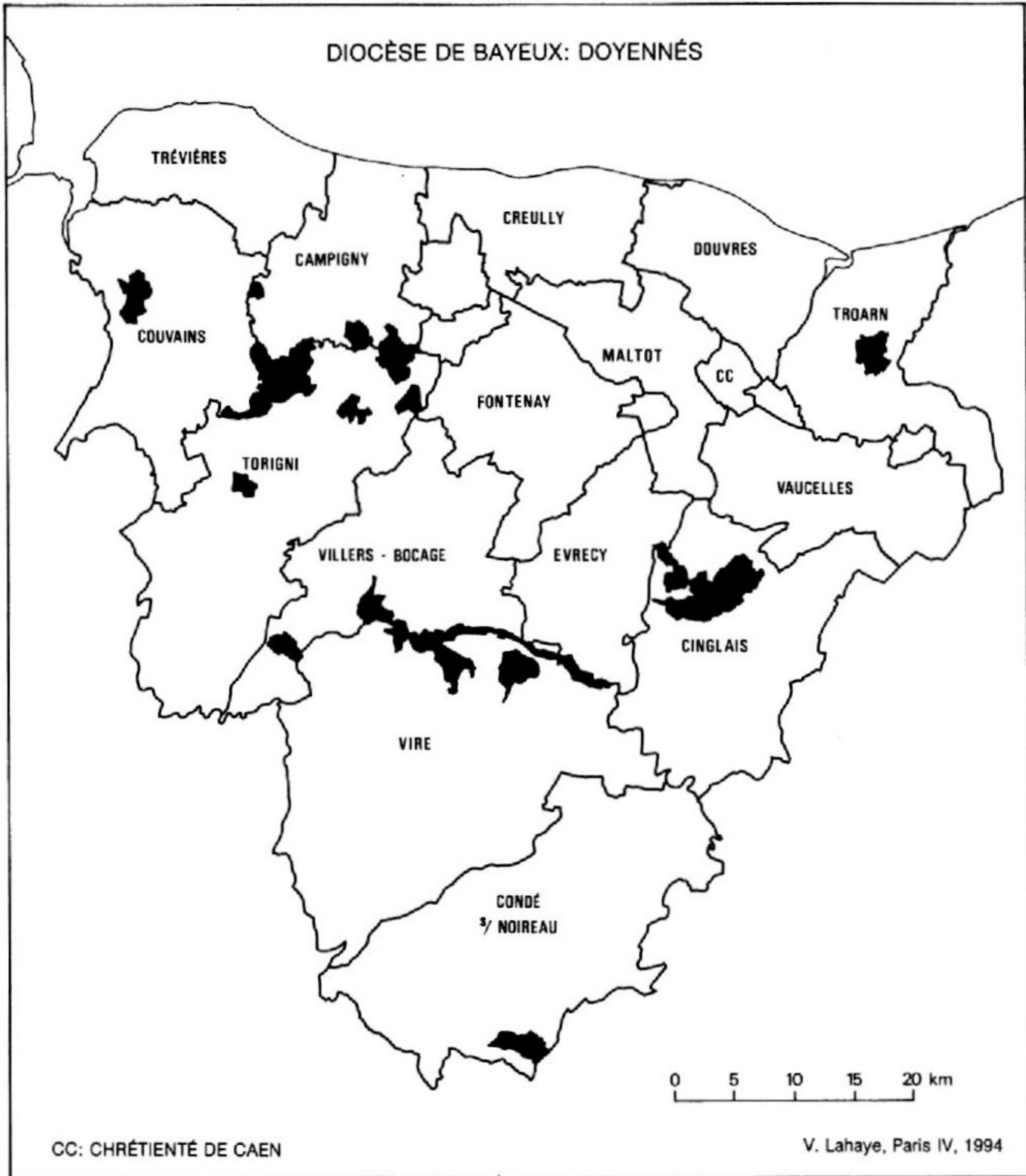
Superficies des circonscriptions (hectares)

	Paroisses ou localités*	Superficies	Superficie moyenne
Archidiaconé de Bayeux			
- d. de Fontenay	36	17 804	495
- d. d'Evrecy	30	17 027	568
- d. De Villers-Bocage	31	28 846	931
- d. du château de Vire	55	54 618	993
- d. de Condé s/Noireau	43	42 356	985
Total	195	160 651	
Archidiaconé de Caen			
- d. de Creully	33	15 075	457
- d. de Douvres	27	14 922	553
- d. de Maltot	29	13 353	460
- Chrétienté de Caen	1	2 000	
Total	90	45 350	
Archidiaconé d'Hiémois			
- d. de Troarn	30	16 444	548
- d. de Vaucelles	40	20 384	510
- d. de Cinglais	46	27 708	602
Total	116	64 536	
Archidiaconé des Veys			
- d. de Campigny	28	13 875	495
- d. de Torigni	49	40 000	816
- d. de Couvains	32	26 811	838
- d. de Trévières	31	16 322	536
Total	140	97 008	
Total général	541		

* dont le chiffre de débite est connu. Il n'est pas connu pour les paroisses de Cheux, Montbray, Epron, neuf paroisses du doyenné de Troarn, Argences, Renémesnil, Saint-Sylvain et Reneauville au doyenné de Vaucelles, Buron en Cinglais, quatre paroisses du doyenné de Campigny, N.D. d'Elle (Torigni), et les paroisses de Bayeux et sa banlieue soit, en sus de Bayeux, 28 paroisses.

Les archidiaconés ne présentaient donc aucune homogénéité, ni du point de vue de la superficie globale, ni du point de vue de la superficie moyenne des paroisses rurales, ni du point de vue de la population de paroissiens.

DIOCÈSE DE BAYEUX: DOYENNÉS



CC: CHRÉTIENTÉ DE CAEN

V. Lahaye, Paris IV, 1994

On ne peut manquer, en revanche, d'être frappé par la similitude de plusieurs doyennés. Dans l'archidiaconé de Bayeux, ceux de Fontenay-le Pesnel et Evrecy ont en commun, non le nombre de leurs paroisses, mais une superficie de l'ordre de 17 000 hectares, et des superficies moyennes faibles. Dans l'archidiaconé de Caen, les doyennés de Creully, de Douvres et, en y ajoutant Caen, de Maltot, présentent des superficies de l'ordre de 15 000 hectares et des superficies moyennes également faibles. En Hiémois, Troarn (en tenant compte des paroisses dont nous ignorons la débite) et Vaucelles sont aux environs de 20 000 hectares et, dans l'archidiaconé des Veys, Campigny (avec toutes ses paroisses) et Trévières se tiennent vers 16 000 hectares. Il y a donc deux familles de doyennés: ceux du nord du diocèse, avec des superficies de l'ordre de 17 000, 15 000 et 16 000 hectares, et ceux du sud ayant des superficies plus irrégulières. Il semblerait que les premiers aient été définis, non par le nombre des paroisses, ni celui des chefs de famille paroissiens, mais bien à la suite d'un arpentage. Il faut ajouter que, dans l'archidiaconé d'Hiémois du diocèse de Séez, les doyennés de Falaise, Aubigny et Saint-Pierre sur Dives ont, eux aussi, des superficies très voisines et proches de 17 000 hectares.

Mais, si arpentage il y a eu, on peut aussi se demander quelle en fut la mesure. On sait que l'acre la plus répandue dans le diocèse était – sauf dans la région de Caen et autour de Bayeux – celle de 0,8172 ha⁵⁵. Les superficies des doyennés de Fontenay, Evrecy et Trévières correspondent grossièrement à 20 000 de ces acres. Mais, pour les doyennés de 15 000 ha – Creully, Douvres, Maltot – il est plus difficile de trouver une correspondance avec les autres acres de la région. Une superficie de 30 000 acres, en acres locales, semble correspondre aux doyennés de Maltot (acre de 0,4558) et de Vaucelles (acre de 0,6866 ha). Quoi qu'il en soit, une détermination des doyennés selon la superficie paraît plus vraisemblable qu'une détermination selon le nombre des paroisses ou celui des paroissiens, du moins pour les doyennés septentrionaux du diocèse.

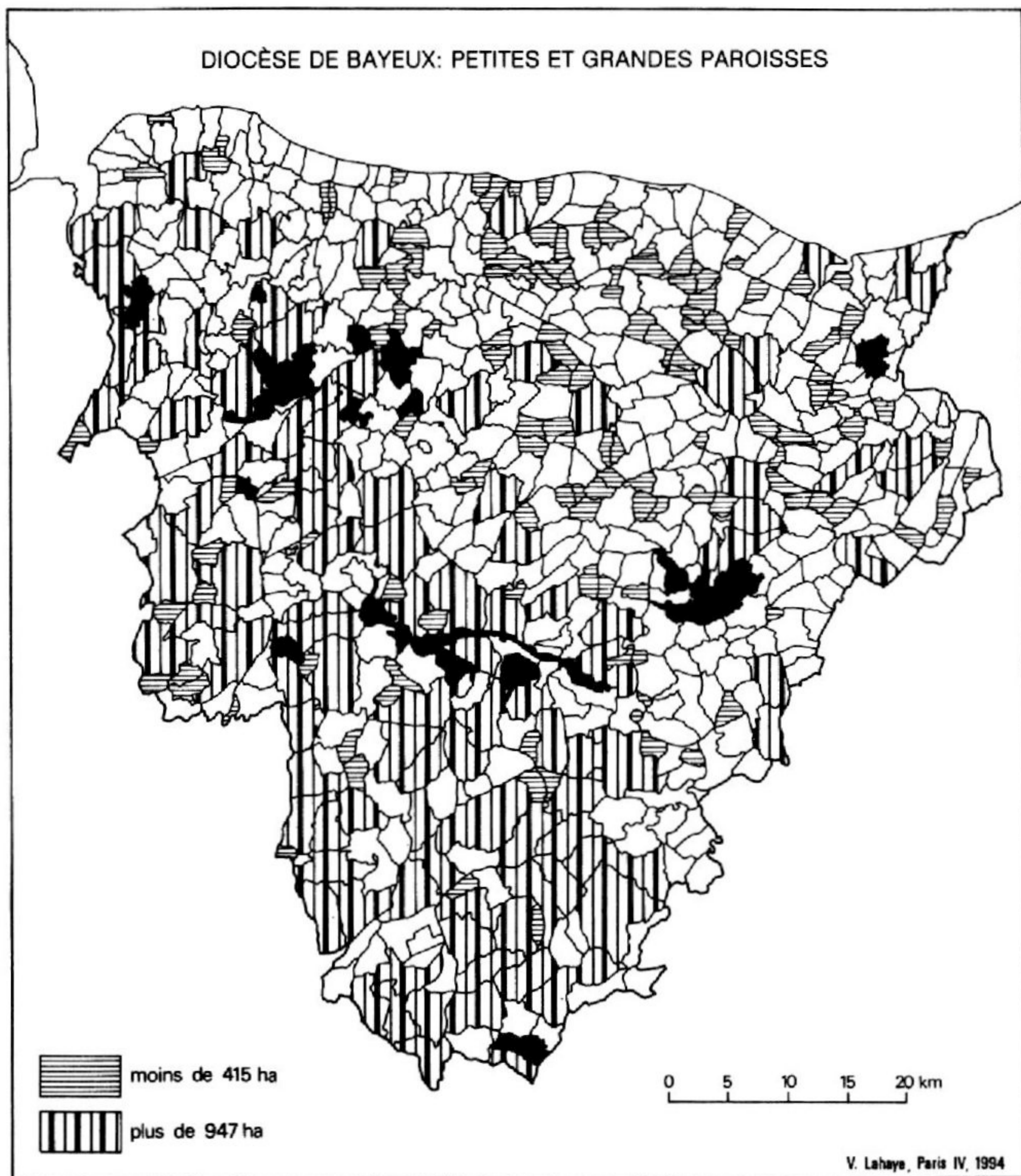
Le doyenné de Cinglais, à l'est, compte environ 34 000 acres à l'acre de 0,8172 ha, et environ 40 000 acres à l'acre de 0,6866 ha. Ici se pose le problème de savoir si la forêt a été comptée (la superficie contrôlée de cette forêt est aujourd'hui de 665 ha environ, mais il est vraisemblable qu'elle était beaucoup plus étendue lors de la constitution définitive des doyennés). Le doyenné de Couvains, à l'ouest, a une superficie très proche de celui de Cinglais (27 335 ha contre 27 708) et comportait, lui aussi, des étendues forestières dans les paroisses de Couvains et de Cerisy-la Forêt (qui en ont aujourd'hui 337 ha sur un total géré de 2 130 ha environ).

En dépit de la difficulté de définir l'acre à laquelle ont pu être arpentés les doyennés, l'impression demeure que, pour au moins une partie d'entre eux, ils correspondent à un territoire arpenté.

La superficie des paroisses (mesurée sur celle des communes non regroupées, variait très fortement. Deux paroisses avaient moins de cent ha, et seize couvraient plus de 2 000 ha, dont deux dépassaient les 3 000 ha, Athis dans le doyenné de Condé

55 Commandant H. NAVEL, *Recherches sur les anciennes mesures agraires normandes. Acres, vergées et perches*, Caen 1932.

DIOCÈSE DE BAYEUX: PETITES ET GRANDES PAROISSES



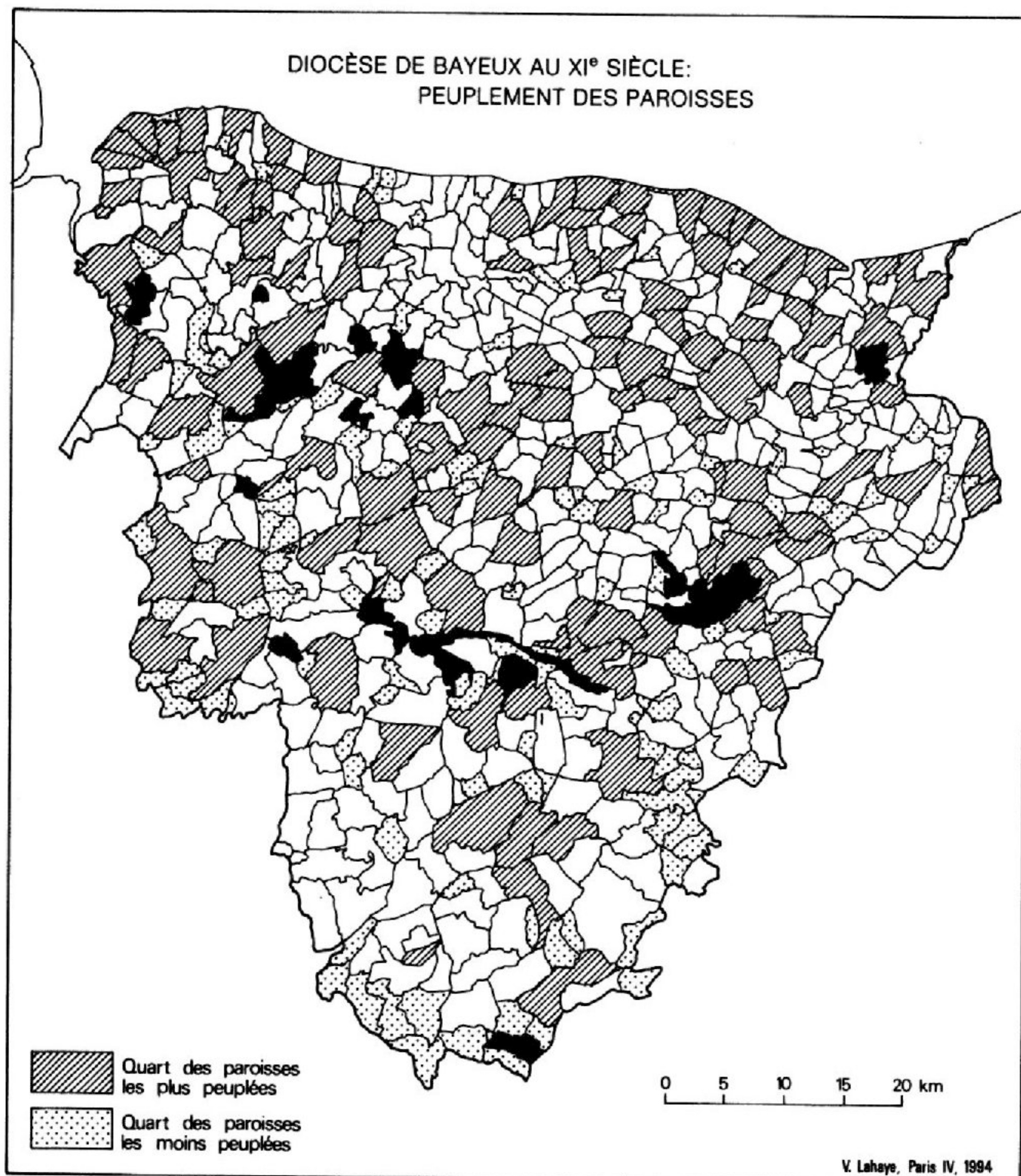
sur Noireau, et Vassy, au doyenné de Vire. La médiane des superficies des paroisses se situe à 600 ha exactement, les quartiles sont à 415 et entre 947 et 939 (943). La courbe de distribution des surfaces des paroisses non regroupées fait apparaître un double maximum dans les classes des 400 et 500 hectares, avec 72 et 70 paroisses, et un maximum secondaire au niveau des 1000 et 1100 ha (22 et 21 paroisses). Grandes et petites paroisses étaient très inégalement réparties dans les doyennés, et ces derniers présentaient des superficies paroissiales moyennes très différentes. Le report sur la carte des paroisses du quart des superficies les plus élevées et de celles du quart des superficies les plus basses est tout à fait instructif. Les petites paroisses se trouvent dans la moitié du diocèse située au nord et à l'est de l'arc forestier marqué par les massifs de Cerisy, du Plessis Grimoult et de Cinglais, les grandes au sud et à l'ouest du même arc. Les conglomerats de petites paroisses, révélateurs d'une occupation intense et ancienne, se trouvent principalement entre Caen et Bayeux, et entre Caen, Villers-Bocage et la forêt de Cinglais. La quasi-totalité des paroisses des doyennés de Condé sur Noireau et Vire, de Couvains et de Torigni appartiennent au quart des plus grandes paroisses: signe de terroirs plus tardivement occupés, et, pour confirmer la règle, une frange de grandes paroisses ourle au nord la forêt de Cinglais. L'opposition géographique tranchée entre grandes et petites paroisses est assurément un caractère frappant de ce diocèse.

2. La population dans l'espace diocésain

Ici, contrairement à Rouen, les populations anciennes ne nous sont connues que par une seule source, le compte de la débite qui malheureusement laisse de côté les dix-huit paroisses de la cité et, de plus, une dizaine de paroisses voisines⁵⁶. Compte tenu de ces lacunes, le compte de la débite nous donne une indication de population, toujours en chefs de famille paroissiens, bien entendu, pour 546 paroisses rurales ou agglomérations à plusieurs paroisses (qui sont, outre Bayeux: Caen [11 paroisses], Fontenay-le Pesnel, Villers-Bocage, Tinchebray, Hérouville, Troarn, Torigni sur Vire. Cheux avait deux paroisses, mais nous n'avons pas son chiffre de débite). Les populations, en chefs de feux, allaient de 2640 (Caen) à 12. La médiane des populations paroissiales était à 93 feux, les quartiles étaient à 61 et 140 feux. Sans Bayeux, mais avec Caen, l'effectif total des chefs de feux révélé par le compte de la débite allait à 63 396 et la moyenne »paroissiale« (en comptant pour une seule les localités à plusieurs paroisses) était de 116 feux, sensiblement influencée par les valeurs très élevées de nombre de paroisses. La courbe de distribution fait apparaître un maximum dans la classe des 80-89 feux, avec 49 occurrences, et des maxima secondaires à 160 et 180 feux.

56 Cf. ci-dessus, p. 159.

DIOCÈSE DE BAYEUX AU XI^e SIÈCLE:
PEUPEMENT DES PAROISSES



Répartition des feux de débite dans les doyennés

Doyennés	Feux	Paroisses	Moyenne
Fontenay le P.	4473	37	121
Evrecy	3257	31	105
Villers-Bocage	3789	31	122
Vire	5179	55	94
Condé s/ N.	3452	43	80
Creully	3922	33	119
Douvres	4516	28	161
Maltot	3710	29	128
Troarn	4432	30	148
Vaucelles	3716	40	93
Cinglais	4085	46	89
Campigny	2996	29	103
Torigni	4410	50	90
Couvains	4519	32	141
Trévières	4302	31	139
Caen	2640	(11)	

Il est ainsi manifeste que les doyennés du nord du diocèse avaient des moyennes de feux par paroisse beaucoup plus élevées que les doyennés du sud. Cela provenait notamment de la localisation des paroisses les plus peuplées. Il y avait 59 paroisses ou agglomérations de 200 feux et plus (200 à 2640). Sur ce total, plus de la moitié, 33 paroisses ou agglomérations (avec Caen), se trouvaient dans des doyennés septentrionaux, ceux de Fontenay (5), Douvres (9), Maltot (7), Troarn (6), Trévières (5) et Caen (1). Inversement, si l'on considère les 64 paroisses de moins de 40 feux, on en trouve 42 dans les seuls doyennés »méridionaux« de Vire (10), Condé sur Noireau (14), Torigni (12) et Cinglais (6). La carte (p. 164) montre que les paroisses du quart supérieur (140 feux et plus) se trouvaient plus densément dans la partie nord du diocèse, au nord de l'arc forestier, plus précisément au nord-est (Campagne de Caen) et au nord-ouest (plaine du Bessin). Les paroisses du quart le moins peuplé, au contraire (61 feux et moins), étaient pour la plupart au sud-ouest et au sud de ce même arc forestier, mais il s'en trouvait aussi une concentration dans le doyenné de Vaucelles, entre Troarn et la forêt de Cinglais. Ainsi un nouveau contraste s'ajoute-t-il à celui des superficies. Ce serait toutefois trop simplifier que de dire que le nord du diocèse avait des paroisses petites et peuplées, et le sud des paroisses grandes et peu peuplées.

Parmi ces localités, les recherches de M. L. Musset en ont relevé, comme ayant reçu, à partir du XI^e siècle l'appellation de bourg ou de banlieue, vingt-huit, dont huit attestées au XI^e siècle, cinq au XII^e, six au XIII^e et neuf après le XIII^e siècle⁵⁷. Le chiffre de la débite n'est pas connu pour toutes. Lorsqu'il l'est, on trouve pour dix-sept de ces localités un chiffre très élevé, entre 104 et 960 feux. Trois seulement ont un nombre de feux vraiment médiocre: 36, 36 et 30. Par ailleurs, la recherche d'une loi logarithmo-

57 L. MUSSET, Peuplement en bourg et bourgs ruraux en Normandie du X^e au XIII^e siècle, dans: Cahiers de Civilisation médiévale 9 (1966) p. 177-208.

normale entre les localités et leur nombre de feux fait apparaître, très nettement, deux alignements. L'un, remarquable, concerne les localités de 40 à 300 feux environ, et dénote dans toutes ces paroisses une certaine unité de fonctions; l'autre, à partir de 400 feux, de pente plus faible, correspond aux quelques localités ayant des fonctions urbaines, et l'on voit qu'elles sont très peu nombreuses. La connaissance du nombre de feux de la ville de Bayeux ne changerait probablement pas ce tracé.

3. Etude des densités anciennes

Nous accédons, grâce aux chiffres de la débite, à la densité ancienne de 481 paroisses ou regroupements de paroisses. Ces densités s'inscrivent dans le tableau suivant⁵⁸:

Moins de 5 feux/km ²	= 16	30 à 39:	= 46
5 à 9 feux:	= 92	40 à 49:	= 09
10 à 14:	= 93	50 à 99:	= 11
15 à 19:	= 86	100 à 149:	= 01
20 à 29:	= 125	150 à 199:	= 02

La médiane de ces densités s'établit à 17 feux/km², ce qui est une valeur tout à fait remarquable, beaucoup plus élevée que ce qui a été trouvé dans les diocèses voisins (Rouen: 14, Coutances: 13). Les quartiles sont à 10 et à 24 feux, et permettent de déterminer les quatre classes qui apparaissent sur la carte des densités (p.167). Cette carte confirme le profond contraste

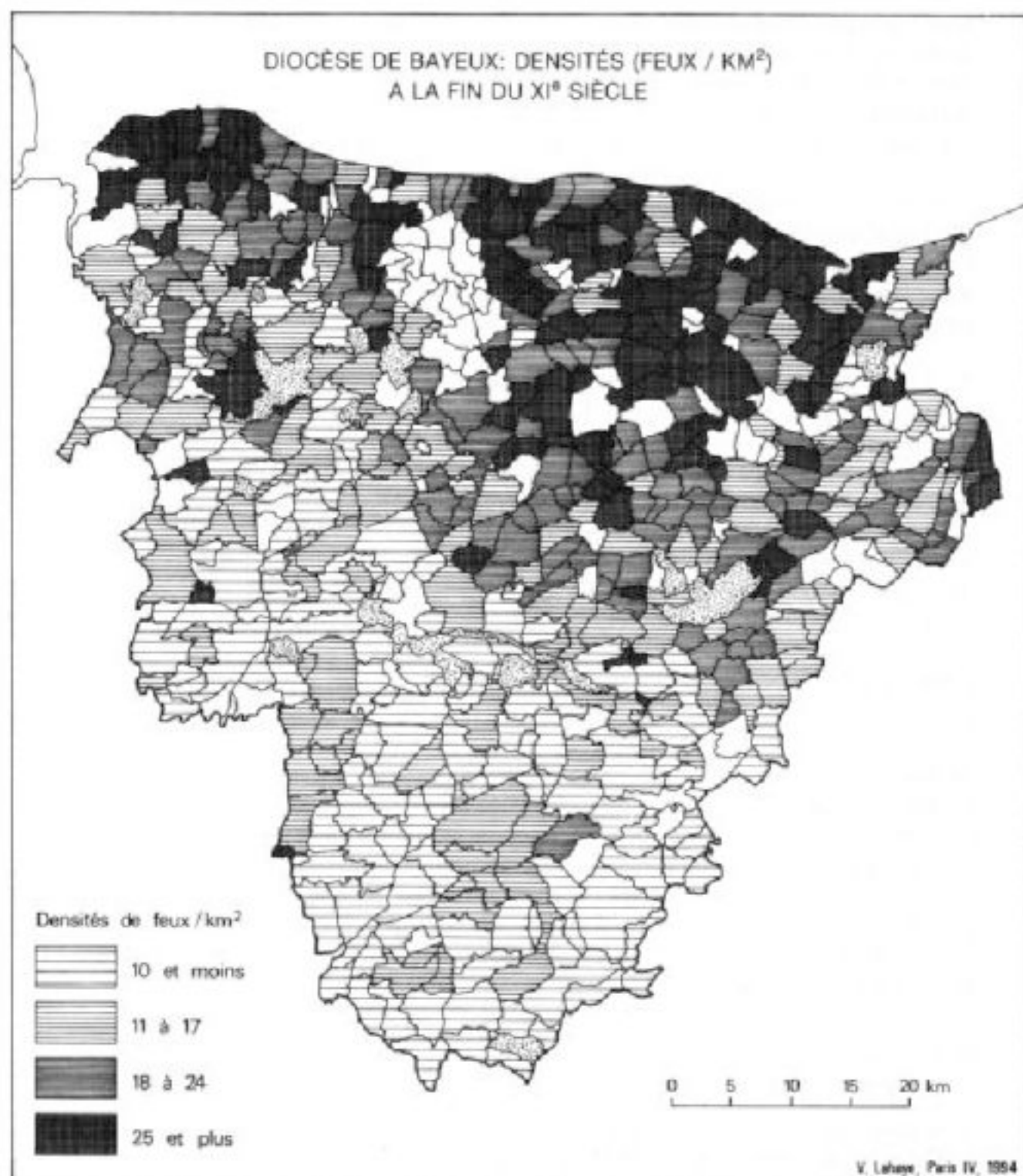
entre le nord et le sud du diocèse. Les densités les plus élevées (25 feux et plus au km²) se rencontrent au nord-ouest, dans le doyenné de Trévières (25,9 en moyenne), et au nord et nord-est dans les doyennés de Creully (27,45), Douvres (30), Maltot (27,5), Chrétienté de Caen (134, densité évidemment urbaine) et Troarn (26,6). Il s'agissait là d'un prodigieux entassement, les densités de 25 et 30 correspondant à 4 et 3,33 hectares bruts par chef de famille. Rappelons que les doyennés du Pays de Caux avaient des densités moyennes allant de 15 à 19 feux/km². Il est évident qu'une minorité seulement des chefs de famille de ces villages pouvait vivre de l'exploitation rurale, comme chefs d'exploitation ou comme manouvriers, et que d'autres ressources étaient nécessaires, même si une forte émigration »dégonflait« les familles. Ces ressources étaient sans doute procurées par la mer et l'on retrouve ici, comme dans le diocèse de Coutances⁵⁹, le caractère »côtier« de l'implantation humaine. Les 36 paroisses côtières, de la baie des Veys à la Dives, avaient une moyenne de densité de 30,4 feux au km², alors que leurs 25 voisines immédiates de l'intérieur en avaient une de 28,6. Mais les paroisses côtières étaient de densité moins homogène (écart-type: $s = 14,2$) que celles de l'intérieur ($s = 10,2$). Des localités côtières avaient des densités exceptionnellement élevées: Geffosses et Fontenay, 36; Port en Bessin, 61, Asnelles, 51, Luc, 56, Lion, 73, Sallenelles, 67. Prise dans son ensemble, la zone des petites paroisses avait ainsi un peuplement rural extraordinairement dense.

Au sud, en gros, de l'arc forestier, et même en défalquant les superficies boi-

⁵⁸ On a défalqué les superficies forestières selon les superficies des forêts aujourd'hui »gérées«, communiquées aimablement par l'O.N.F.

⁵⁹ DUBOIS, La hiérarchie des paroisses (n. 20), carte p. 133.

DIOCÈSE DE BAYEUX: DENSITÉS (FEUX / KM²)
A LA FIN DU XI^e SIÈCLE



sées⁶⁰, les densités chutaient fortement. Seules six localités y conservaient des densités égales ou supérieures à 18 feux par km²⁶¹. La très grande majorité des densités paroissiales y était inférieure à 10 feux, et il y avait même treize paroisses (ou regroupements), dont sept dans le seul doyenné de Condé sur Noireau, pour afficher des densités inférieures à 5 feux au km²: cela était largement dû à l'étendue des territoires paroissiaux, encore imparfaitement occupés à la fin du XI^e siècle.

Ainsi, avec une densité moyenne tout à fait considérable, le diocèse de Bayeux révélait-il des structures de peuplement extrêmement contrastées: entassement au nord, dans les bons terroirs céréaliers et à proximité de la mer, d'un peuplement d'implantation certainement très ancienne; et dissémination au sud d'un peuplement en cours d'installation sur des fronts de colonisation.

4. Les évolutions: du XI^e au XV^e siècle

Pour le diocèse de Bayeux, nous ne disposons, contrairement au cas de Rouen, d'aucun document global intermédiaire entre le compte de la débite et les relevés paroissiaux de la fin du Moyen Age. La population de la vicomté de Bayeux (237 paroisses) et d'un petit secteur de celle de Caen (23 paroisses) a été étudiée excellemment par Mme D. Angers à partir des rôles du fouage-monnéage, d'ailleurs sévèrement et utilement critiqués par cet auteur⁶². En fonction de sa documentation, l'auteur a privilégié les fenêtres chronologiques 1389-1410, 1431-1464 et 1467-1500. Mais la très grande différence d'extension entre la vicomté et le diocèse, dont la vicomté n'était qu'une partie, un tiers environ, nous empêche de nous fonder sur le travail de Mme Angers. Les documents analysés ou publiés par M. M. Nortier et concernant les vicomtés de Caen et de Falaise ne se prêtent guère à une utilisation démographique. C'est le cas en particulier du compte de subvention de 1303, et du compte de fouage de 1365, dont les données sont fort incomplètes, et des autres documents postérieurs qui, selon toute apparence, ne connaissent que des feux fiscaux, du moins pour la vicomté de Caen⁶³. Par conséquent, et comme pour le diocèse de Rouen, les rôles du monnéage restent irremplaçables pour tenter d'apprécier l'évolution des niveaux de population. En raison de l'assez grand nombre de rôles de cette taxe conservés pour le diocèse et pour l'année 1434 et analysés par M. Nortier⁶⁴, nous avons choisi cette année comme point de comparaison avec les chiffres de la débite. Il est instructif, pour cette confrontation, de considérer séparément le nord et le sud du diocèse:

60 Les communes aujourd'hui considérées comme forestières (forêts gérées uniquement) par l'O.N.F. sont: département du Calvados, Montfiquet, Vaubadon, St-Laurent-Condé, Croisilles, Grimbosq, Les Moutiers en Cinglais, Mutrécy; département de la Manche: Cerisy la Forêt.

61 St-Pierre de Semilly, Torigni sur Vire, Vire, Condé sur Noireau, Caumont sur Orne et Thury-Harcourt.

62 D. ANGERS, *La vicomté de Bayeux à la fin du Moyen Age: essai d'histoire quantitative et sociale à l'aide des rôles du monnéage (1389-1500)*, thèse Paris IV, 1976. ID., *La vicomté de Bayeux au bas Moyen Age, esquisse d'histoire démographique (1389-1500)*, dans: *Francia* 7 (1979) p. 141-172. ID., *Mobilité de la population et pauvreté dans une vicomté normande de la fin du Moyen Age*, dans: *Journal of Medieval History* 5 (1979) p. 233-248.

63 M. NORTIER, *Recherches sur l'étendue, les subdivisions et la population des vicomtés de Caen et de Falaise au XIV^e siècle*, dans: *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie* 54 (1957-58) p. 101-145.

64 M. NORTIER, *Contribution à l'étude de la population de la Normandie au bas moyen âge (XIV^e-XVI^e siècles)*. Inventaire des rôles de fouage et d'aide. Troisième série: Rôles de fouage paroissiaux de 1422 à 1458, dans: *Cahiers Léopold Delisle*, t. XXII (1973). Le «fouage» est ici le monnéage normand.

– pour 38 paroisses des doyennés septentrionaux représentées dans les deux sources, la somme des deniers de débite correspond à 6489 feux, et celle des feux de monnéage est de 2295 feux, soit 0,35 des feux de débite, avec une corrélation positive, mais faible ($r = 0,59$).

– pour 33 paroisses des doyennés méridionaux présentes dans les deux listes, on trouve 2746 feux de débite et 1302 feux de monnéage, soit 0,47 des feux de débite, avec une corrélation positive, un peu meilleure, de $r = 0,68$.

La déperdition apparente est donc nettement moins prononcée au sud, dans l'intérieur du diocèse, ce qui peut s'expliquer de trois façons. Ou bien, moins accessible et plus à l'écart des grands itinéraires, l'intérieur a été moins touché par les calamités. Ou bien, il a servi de refuge à une partie de la population du nord. Ces deux aspects ont pu se cumuler. Ou bien, enfin, la déperdition a été du même ordre au nord et au sud, mais la population de l'intérieur avait augmenté entre l'époque de la débite et le milieu du XIV^e siècle, dans des proportions que, faute d'un repère, nous ignorons.

5. Du XI^e au début du XVI^e siècle

Un autre test peut conforter les observations précédentes. Il se trouve que, parmi les paroisses normandes dont M. Nortier a analysé les rôles de monnéage pour le premier quart du XVI^e siècle, 187 sont de celles dont nous connaissons les chiffres de débite⁶⁵. Nous pouvons à nouveau comparer les deux sources statistiques⁶⁶. Notons d'abord que, sur les 35 paroisses dont nous connaissons le chiffre de feux de monnéage de 1434 et celui du début du XVI^e siècle, seulement 21 avaient au XVI^e siècle un nombre de feux de monnéage supérieur à celui de 1434, ce qui relativise l'ampleur du redressement démographique de la fin du Moyen Age. La comparaison entre les chiffres de débite et ceux du monnéage entre 1500 et 1515 est possible dans le tableau qui suit:

Doyenné	Paroisses	Débite	Monnéage XVI ^e s.	Rapport M/D
Fontenay le Pesnel	19	2227	938	0,42
Evrecy	16	1758	637	0,36
Villers-Bocage	17	1432	924	0,65
Vire	11	1049	831	0,94
Condé sur Noireau	6	469	412	0,79
Creully	9	1517	397	0,26
Douvres	16	2280	525	0,23
Maltot	12	1637	422	0,26
Troarn	11	1663	361	0,21
Vaucelles	7	815	164	0,20
Cinglais	13	1148	243	0,21
Campigny	5	522	339	0,65
Torigni	19	1808	1243	0,69
Couvains	11	1882	901	0,48
Trévières	13	1464	607	0,41

65 M. NORTIER, Contribution (n. 64) Cinquième série: Rôles de fouage paroissiaux de 1500 à 1515, dans: Cahiers Léopold Delisle, t. XXX (1981). Sixième série: Rôles de fouage paroissiaux de 1518 à 1533, ibid. XXXIX (1990).

66 N. B. Pour le XVI^e siècle, en cas de pluralité de données pour une même paroisse, on a pris la moyenne.

Autrement dit, le chiffre des feux de monnéage du début du XVI^e siècle était de l'ordre du quart ou du cinquième des feux de débite dans sept doyennés tous, sauf le Cinglais, sis au nord du diocèse. Il était peu ou relativement peu inférieur à celui de la débite (de 0,65 à 0,94) dans cinq doyennés, dont quatre nettement méridionaux: Vire, Villers-Bocage, Condé sur Noireau et Torigni. Le phénomène noté pour 1434 persistait donc. L'intérieur reconstituait mieux son peuplement, ou le reconstituait à partir d'une base plus élevée que le niveau de la débite. Mais la population des feux, dans son ensemble, restait très déprimée au début du XVI^e siècle. Le chiffre de la débite n'était retrouvé ou dépassé que dans 14 paroisses ou agglomérations (sur 187), toutes, sauf deux, situées dans la moitié sud du diocèse.

6. De la débite au XVII^e siècle

On a conservé les résultats d'une enquête, peut-être faite en exécution d'une instruction du surintendant d'Effiat de 1630, qui donne le nombre des feux taillables des paroisses dans les élections de Bayeux, Caen, Saint-Lô, Vire (plus Carentan, Mortain et Valognes)⁶⁷. Elle concerne donc l'essentiel du diocèse de Bayeux, moins les paroisses ressortissant en 1636 à l'élection de Falaise de la généralité d'Alençon. Ses données peuvent se comparer à la fois aux feux de monnéage du XVI^e siècle et à la débite de la fin du XI^e siècle. Les deux tests sont intéressants.

a. Du début du XVI^e siècle à 1636

En observant l'évolution entre les feux du monnéage du premier quart du XVI^e siècle et les feux taillables de 1636, on trouve une forte augmentation dans tous les doyennés observables (ceux de Vaucelles et de Cinglais sont exclus de l'examen, faute de données):

Fontenay	+ 71 %	Troarn	+ 102 %
Evrecy	+ 97 %	Campigny	+ 64 %
Villers-Bocage	+ 40 %	Torigni	+ 113 %
Vire	+ 61 %	Couvains	+ 57 %
Condé sur Noireau	+ 114 %	Trévières	+ 56 %
Creully	+ 69 %	Maltot	+ 75 %
Douvres	+ 104 %		

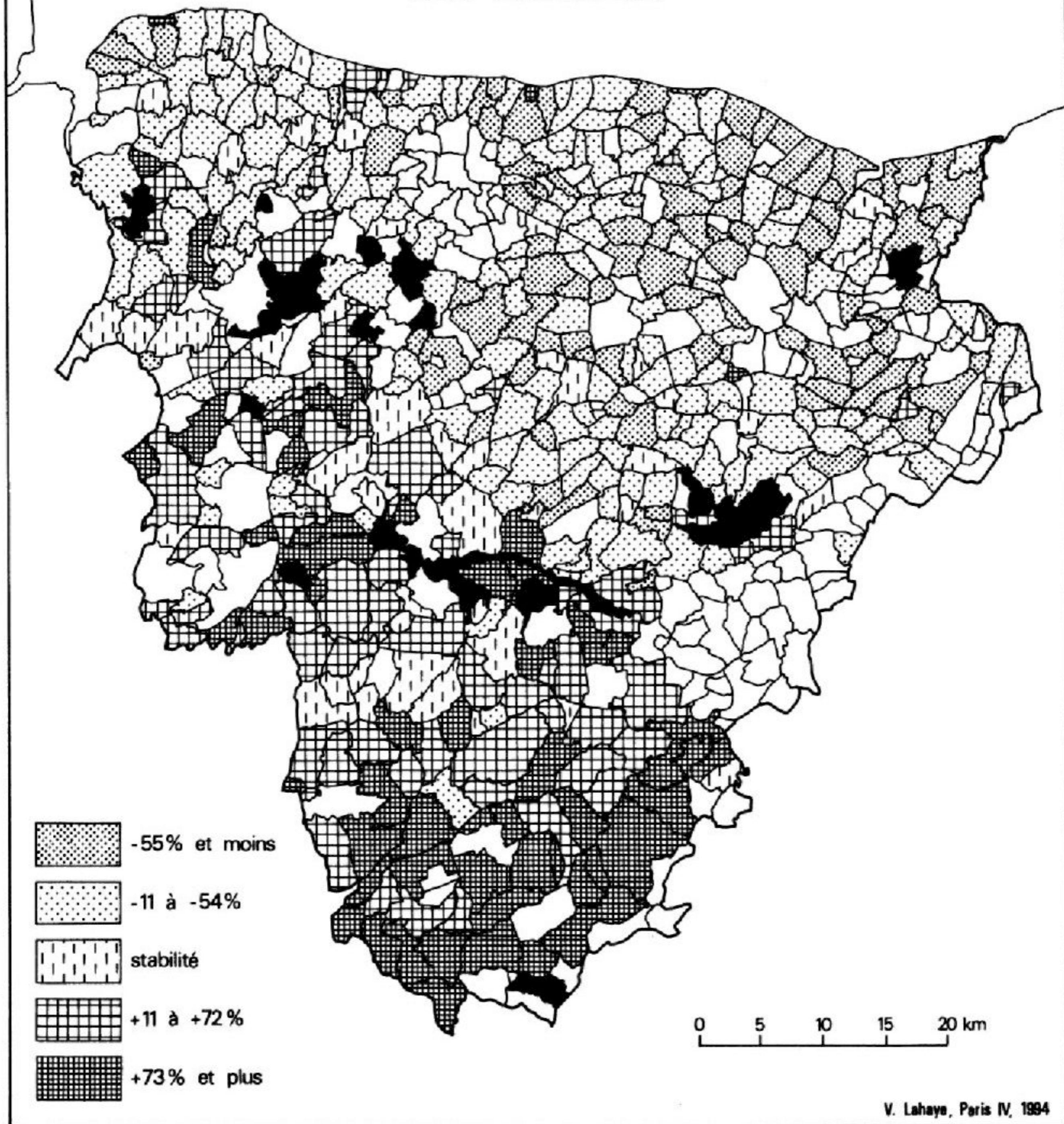
Le nombre des feux a plus que doublé dans quatre doyennés sur treize observables, et l'on note que c'est dans deux doyennés «méridionaux» qu'il a le plus augmenté (Condé et Torigni). Ainsi – et la chose méritait d'être notée – est-ce le long siècle 1525–1636 qui a vu véritablement la reconstitution du nombre des feux, et non la période: fin du Moyen Age – début du XVI^e siècle.

b. De la débite à 1636: un rééquilibrage

Les chiffres de la débite et ceux du recensement de 1636, au-delà de la nature quelque peu différente des feux qu'ils comptent, constituent les deux lisières de la présente étude. Il est donc impératif de les comparer (étant d'ailleurs possible que les chiffres de 1636 soient quelque peu minorés par l'absence des feux non alors taillables,

67 DUPÂQUIER, *Statistiques* (n. 49) p. 6, 139–210.

DIOCÈSE DE BAYEUX: ÉVOLUTION DES FEUX
DU XI^e SIÈCLE A 1636



minoration peu importante au reste à en juger d'après les chiffres suivants, ceux du «Dénombrement du Royaume» de 1709). La comparaison est d'abord présentée dans le cadre des treize doyennés observables: (treize observations seulement possibles dans le doyenné de Cinglais).

Feux de débite et feux de 1636

Doyennés (observ.)	Débite	1636	+/-	Médiane*
Fontenay le P. (35)	4197	2416	- 42 %	- 73 %
Evrecy (30)	3130	1911	- 39 %	- 32 %
Villers-Bocage (30)	3018	3356	+ 11 %	+ 8 %
Vire (54)	5167	7588	+ 47 %	+ 32 %
Condé sur N. (35)	3057	6131	+ 100 %	+ 99 %
Total	18569	21402	+ 15 %	
Creully (32)	3850	1924	- 50 %	- 52 %
Douvres (27)	4516	2030	- 55 %	- 56 %
Maltot (29)	3710	1657	- 55 %	- 54 %
Total	12076	5611	- 54 %	
Troarn (30)	4440	1769	- 60 %	- 58 %
Vaucelles (31)	2673	1380	- 48 %	- 48 %
Cinglais (13)	1427	1225	- 14 %	- 16 %
Total	8540	4374	- 49 %	
Campigny (27)	2900	2310	- 20 %	- 30 %
Torigni (41)	3581	4255	+ 19 %	+ 30 %
Couvains (29)	3800	3047	- 20 %	- 19 %
Trévières (30)	4138	2519	- 39 %	- 43 %
Total	14419	12131	- 16 %	
Total général	53604	43518	- 19 %	

*La médiane est celle des pourcentages d'évolution

Il résulte d'abord de ce tableau qu'en 1636, dans l'ensemble du diocèse, le nombre des feux recensés était à 19 % au-dessous de celui des feux de débite. En second lieu, la situation était très différente selon les régions. Quatre doyennés seulement (sur quinze) connaissaient un niveau supérieur, et parfois fortement, du nombre de leurs feux. C'étaient les doyennés du sud du diocèse, les moins densément peuplés selon les chiffres de la débite. Tous les autres doyennés connaissaient une diminution, particulièrement sévère dans ceux de Creully, Douvres, Maltot et Troarn, suivis de près par ceux de Fontenay le Pesnel et Vaucelles: c'étaient là les doyennés du nord, les plus densément peuplés au XI^e siècle.

L'examen de la carte des évolutions selon les paroisses permet de préciser la géographie des situations en 1636 par rapport à la débite. Les bas pourcentages sont, pour l'essentiel, localisés au nord et nord-ouest de l'arc forestier souvent cité. Ils sont particulièrement nombreux et prononcés tout autour de Caen, puis entre Caen, Bayeux et la mer, entre Caen et la forêt de Cinglais, enfin, mais moins fortement, entre Bayeux et Isigny, bref dans les secteurs les plus densément occupés à la fin du

XI^e siècle. Pour reprendre l'exemple évoqué plus haut des paroisses côtières entre Veys et Dives, leur densité moyenne n'est plus que de 15,4 feux au km², contre 30,4 d'après la débite. Les pourcentages élevés par rapport à la situation de la débite se situent d'abord à l'extrême sud du diocèse, autour de Tinchebray et au nord de la forêt de Halouze où la progression, affectant des paroisses au départ très peu peuplées, est très spectaculaire et semble attester l'existence d'un véritable front pionnier. En second lieu, de hauts niveaux se rencontrent dans les doyennés de Torigni, Vire et Condé sur Noireau, jusqu'à l'Orne. Au total, donc, un allègement considérable du poids humain dans le nord et la région littorale, et une augmentation également considérable dans l'extrême sud caractérisent la situation de 1636 comparée à celle de la fin du XI^e siècle.

Mais il faut rappeler que cette situation de 1636 n'était pas vraiment nouvelle et qu'elle s'annonçait dès 1434 au plus tard. La question qui ne peut être résolue ici est donc de savoir si cet important rééquilibrage du peuplement s'était, comme dans le diocèse de Rouen, amorcé dès le XIII^e siècle, voire avant, ou s'il était la conséquence des troubles et des calamités ayant affecté la région depuis le XIV^e siècle. Les deux facteurs ont naturellement pu se conjuguer. Compte tenu de l'incontestable surpeuplement existant à la fin du XI^e siècle dans le nord du diocèse, les anciennes cités de Bayeux et de Vieux, on peut penser que le rééquilibrage du peuplement s'est poursuivi durant les XII^e et XIII^e siècles, avant l'époque de la catastrophe démographique et sociale, et que les niveaux de population affectés par cette dernière n'étaient plus ceux »photographiés« par la débite à la fin du XI^e siècle. Mais, pour diverses raisons, d'insécurité et de fiscalité notamment, l'exode du nord vers le sud a dû se poursuivre aux XVI^e et XVII^e siècles.

Conclusion

L'exemple de ces deux diocèses normands, examinés sur une période de six siècles, autorise quelques affirmations.

Le Haut Moyen Age avait légué une géographie du peuplement caractérisée par de très fortes densités, et même de véritables entassements, dans des secteurs privilégiés tels que vallées fluviales, plateaux limoneux et céréaliers, et régions littorales. Les densités atteintes localement excluent que ces populations aient pu vivre exclusivement de l'agriculture et ont dû être, en elles-mêmes, une incitation à l'émigration. Dans ces îlots de concentration humaine se trouvaient les centres des anciennes cités. C'est cette géographie qui nous est révélée par les comptes de la »débite«.

Ces documents de la fin du XI^e siècle montrent toutefois qu'à cette date la colonisation de l'intérieur et l'attaque des massifs forestiers étaient engagés et qu'une partie du peuplement avait commencé à se transférer dans les zones pionnières, encore très lâchement occupées. A cette époque aussi, l'essentiel du réseau des villes et des bourgs était en place.

Pour le seul diocèse de Rouen – mais il s'agit d'un microcosme! – nous avons la certitude d'un redéploiement du peuplement à partir des zones congestionnées vers les fronts de l'intérieur entre 1080 environ et 1240 environ. Mais un tel mouvement est hautement vraisemblable aussi dans le diocèse de Bayeux ou celui de Coutances. Les différents facteurs de la dépression démographique des XIV^e–XV^e siècles se sont donc exercés sur des populations redéployées ou en cours de redéploiement.

La reconstitution du peuplement après les calamités de la fin du Moyen Age s'est faite très lentement et, en moyenne, n'a pas dû être opérée avant la fin du XVI^e siècle. Nos documents nous donnent l'impression que des secteurs n'ont pas recouvré leur peuplement d'avant la dépression, comme le nord du diocèse de Bayeux; mais il faut rappeler que le point de référence est ici l'état des choses en 1080, non celui de 1346.

Dans l'ensemble, et dès la fin du XI^e siècle, les oppositions et les contrastes sont plus marqués dans le diocèse de Bayeux, peut-être en raison de sa structure moins complexe, que dans celui de Rouen. A la fin de l'évolution, au XVII^e siècle, c'est un déficit du nombre de feux qui se marque dans le premier, une augmentation dans le second, mais qui est en relation avec un essor industriel, urbain et commercial plus marqué en Haute Normandie.